

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 116 (1980)
Heft: 36-37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

36 + 37]

Montreux, le 14 novembre 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

Voyages à la rencontre des civilisations, p. 1134

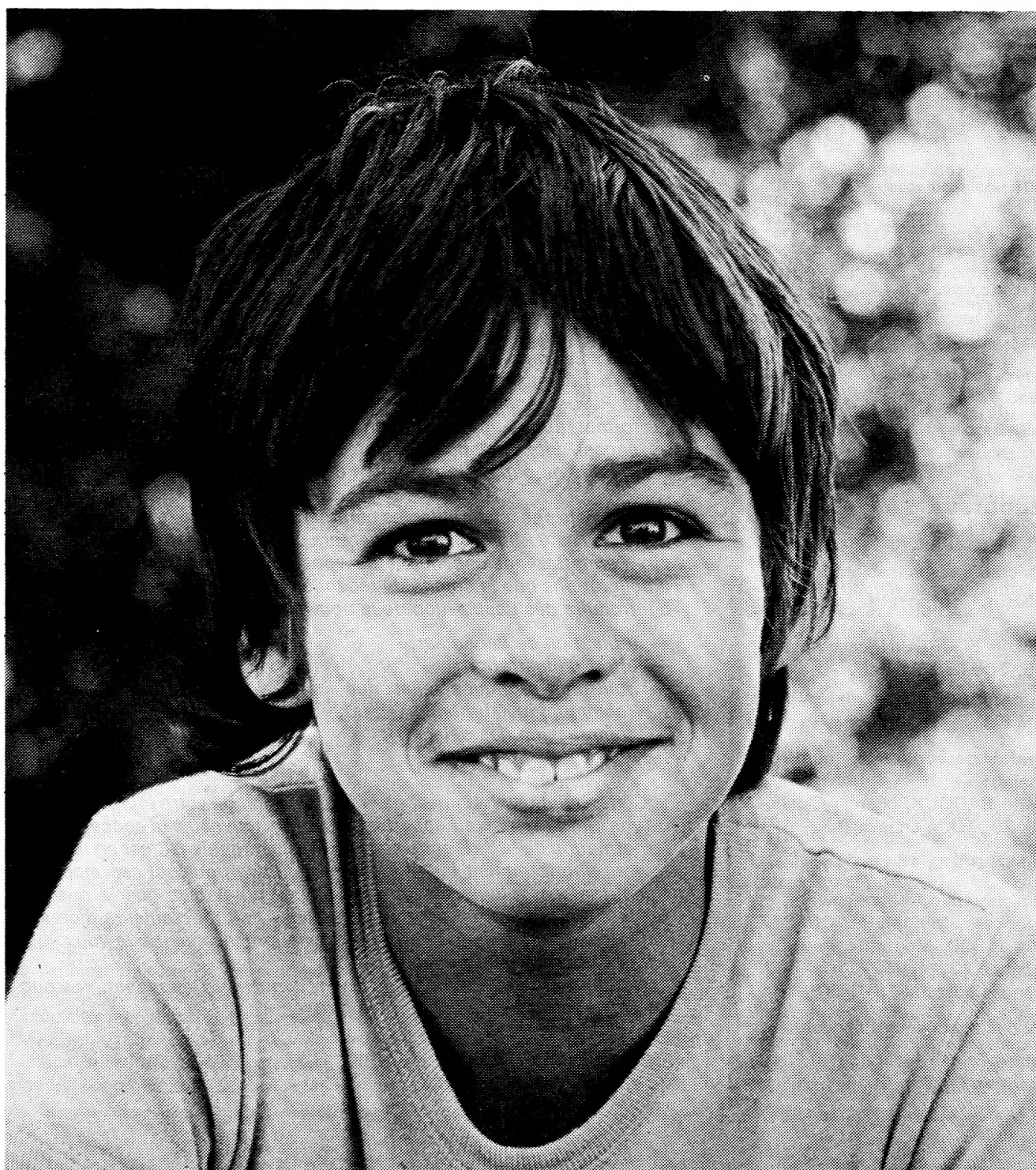


Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Sommaire

ÉDITORIAL

Pour une meilleure information 1106

RUBRIQUE ROMANDE

Rapports d'activité	1107
Dix ans d'efforts stériles?	1110
Recensement 1980	1110
AEDE	1111
TV-éducative	1111
Informations CMOPE	1112
La chronique du groupe de réflexion	1112

VAUD

Organisation SPV	1113
Collaborateur	1113
Commission d'achats SPV	1114
Référence français	1114
Effectif des classes	1114
Réponse à une lettre ouverte	1115

GENÈVE

Suppression des prix	1117
Assemblée générale	1118
Convocation	1119
Statuts SPG	1119
Equipes pédagogiques	1120
Comité SPG à la cuisine	1120
Contacts avec les parents	1121
Commission sociale	1122
Commission enfantine	1123

NEUCHÂTEL

Comité central VI	1123
-------------------	------

JURA

Assemblée des délégués du SEJ	1125
La CC travaille pour vous	1125
AJEPS	1127
AEP	1128
Patrimoine national	1129
Volleyball	1129

JURA BERNOIS

Education physique	1130
Centre de perfectionnement	1130

FRIBOURG

SPF-Informations	1132
SFPF	1132
Centre de documentation	1132

DIVERS

Voyages à la rencontre des civilisations	1134
--	------

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

**Suisse Fr. 45.— ;
étranger Fr. 55.—.**

Editorial

Pour une meilleure information

Depuis plusieurs décennies, l'« Educateur » paraît sous la forme d'une revue hebdomadaire à raison de 40 parutions par année dont 20 consacrées aux problèmes « pédagogiques » et 20 aux affaires « corporatives » ou « syndicales ». Les premières vous apportent des dossiers et vous tiennent au courant de l'actualité pédagogique, au sens large du terme, alors que les secondes sont plutôt le reflet de la vie même de la SPR et de ses sections cantonales.

La conception, la réalisation et les sources d'information de ces deux publications au service d'un même idéal sont toutefois assez différentes. Il était donc légitime que l'exécutif SPR, que la gestion de notre journal préoccupe, étudie les moyens de mieux adapter le fond et la forme de nos périodiques.

L'évolution de la politique générale de notre association romande, les besoins grandissants de diffusion de l'information de ses sections cantonales militaient en faveur de la recherche d'un support nouveau pour le Bulletin corporatif alors que le caractère « revue » des numéros pédagogiques devait pouvoir s'affirmer. Les progrès techniques réalisés ces cinq dernières années dans le domaine de l'impression devaient permettre la réalisation de ces projets.

Dès la fin du mois de février 1981, les deux publications seront donc nettement différenciées :

- le Bulletin corporatif paraîtra sous forme d'un journal (format 315 x 297 mm), selon son rythme habituel, pour un volume moyen de 12 pages et tiré en rotative ;
- la Revue pédagogique deviendra un mensuel tout en gardant son format actuel mais en prenant du volume (une soixantaine de pages). Elle sera notoirement améliorée quant à sa présentation (qualité du papier, introduction d'une véritable couverture, couleur).

Je ne vais pas ici détailler les caractéristiques de la future revue. Mon collègue René Blind vous la présentera sans doute dans un proche avenir. Permettez-moi cependant de vous annoncer quelques-unes des améliorations que le comité de rédaction du Bulletin corporatif tentera d'introduire dès l'apparition de la nouvelle formule :

- utilisation de la couleur ;
- effort d'illustration ;
- nouvelles rubriques telles que « magazine », « petites annonces », « communiqués urgents », « relations internationales », etc. ;
- compression des délais (?) ;
- etc.

Cette « mini-révolution » dans la présentation de votre journal, pardon de vos journaux, devrait apporter un souffle nouveau à la conception de l'information de la SPR et de ses sections cantonales. C'est en tout cas le vœu que formulent les rédacteurs romands pour qui ces modifications, tant en ce qui concerne les études préalables que la mise en place définitive, constituent un gros souci. Ils font d'ailleurs d'ores et déjà appel à votre sens critique et souhaitent vivement que vous vous exprimiez le moment venu.

Nous en reparlerons donc en février prochain. Cependant, vos suggestions sont dès maintenant les bienvenues !

F. Bourquin

Rapports d'activité à l'intention de l'assemblée des délégués SPR

Les quelques rapports ci-dessous complètent la série parue dans l'«Educateur» n° 34/80 en pages 1048 et suivantes. Rappelons qu'ils seront discutés lors de la prochaine assemblée des délégués SPR qui aura lieu le samedi 29 novembre 1980, à 16 h., à Delémont.

Ces rapports constituent en outre un bon compte rendu de certaines des multiples activités de notre association faîtière.

FB

introduction et prendre en compte toutes les observations pertinentes. Il est primordial qu'un organisme tel que COROF suive avec attention la suite des événements et puisse en modifier le cours le cas échéant.

Vos représentants à COROF sont :

M. Collaud (FR), R. Grob (GE), S. Guélat (JU), S. Henry (NE), G. Wisard (BE), M. Ceppi (VD), C. Fumeaux (VS).

Roudy Grob

Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP)

Cet institut, voulu par la SPR, fête cette année son dixième anniversaire; son plus beau cadeau: un refus de la part des autorités scolaires de Suisse romande d'augmenter son budget de fonctionnement! Ce qui fait que l'IRDP ne peut plus fonctionner à plein, que deux services, ceux de la documentation et des moyens d'enseignement, sont dirigés par la même personne qui doit être à la fois au four et au moulin.

Et pourtant, l'IRDP reste un lieu privilégié de rencontre: des chercheurs, des enseignants de tous les degrés, des étudiants, et j'en oublie, y travaillent, échangent leurs points de vue, confrontent leurs idées. La coordination scolaire commence à toucher le secteur secondaire, ce qui implique un très gros effort d'information; un contact permanent doit être établi avec le secteur de l'enseignement professionnel. Nous, enseignants primaires qui avons déjà l'habitude

du dialogue entre cantons, avons été les pionniers; soyons maintenant les moteurs de cette coordination qui, si elle comporte des inconvénients que nous connaissons fort bien, présente aussi bien des avantages.

Quels sont les problèmes que se propose d'étudier l'IRDP?

L'aspect global de l'enseignement, en vue de lui conférer une unité générale retrouvée.

La création d'une sous-commission «Information».

L'insertion de la perspective audiovisuelle dans les moyens d'enseignement. Et bien entendu tous les divers mandats que lui confie tout un chacun.

Puisse l'IRDP continuer à œuvrer, puisse-t-il rendre encore longtemps tous les services qu'il a assumés jusqu'à maintenant, tel est le vœu de la SPR.

Charles Jaccard

Commission romande d'observation du français (COROF)

Un délégué par canton représente la SPR dans cette commission chargée essentiellement d'observer tous les phénomènes relatifs à l'introduction d'un enseignement renouvelé du français en Suisse romande.

Il ne s'agit pas d'une observation passive mais bien, sur la base des constatations faites et des comparaisons possibles, d'élaborer des propositions concrètes en vue de corriger certaines trajectoires, de proposer des modifications souhaitables, de conseiller des modalités d'applications différentes.

COROF est également un organe de coordination puisqu'elle doit centraliser les informations en provenance des commis-

sions cantonales après avoir suscité la prise d'information.

COROF, dans sa première année de travail, compte tenu du peu d'observations possibles pour l'instant, a élaboré son plan de travail, défini son mandat, ajusté les rapports entre les divers partenaires: représentants des autorités, des associations de parents, des enseignants, IRDP, chercheurs...

L'importance et le caractère très délicat de l'introduction d'un enseignement renouvelé du français nécessitent une attention vigilante de chacun. COROF doit centraliser toutes les informations relatives à cette

Radio et télévision éducatives

Durant cette dernière année, les différentes instances responsables de la radio et de la télévision éducatives (commission romande, bureau, commission de production) se sont préoccupées des sujets et problèmes suivants:

Radio éducative

La nomination en date du 7 décembre 1979 et l'entrée en fonctions de la déléguée pédagogique radio en la personne de M^{me} Marie-José Broggi-Moliet constituent l'événement de cette dernière période. Cette nomination complète ainsi l'organigramme initialement prévu.

Ce fait a notamment permis une intensification de l'information sur les émissions et une ouverture plus systématique vers des réalisations en appui direct des programmes de CIRCE I et II dans les domaines de l'éducation musicale, du français, des activités créatrices et de l'histoire.

Télévision éducative

Rappelons pour commencer que les émissions sont, dès septembre 1980, prédiffusées à l'intention des enseignants et des parents le lundi à 17 heures.

De plus, les réalisations commencent à s'adresser aux jeunes élèves de l'école primaire et cela plus systématiquement que par le passé, notamment dans la série TV-scopie.

Signalons également l'étude d'un projet d'émission pluridisciplinaire traitant du français et des activités créatrices. Cette émission «pilote» doit inaugurer une nou-

velle série qui complétera TV-scopie et TV-actualité. Cette nouvelle série sera d'ailleurs centrée sur les programmes.

Autres sujets

La Commission romande a accepté le principe d'une évaluation formative tant de la télévision éducative que de la radio éducative dans un deuxième temps. Les crédits nécessaires seront-ils finalement mis à disposition?

L'enquête menée par les Centres cantonaux démontre à l'évidence que les émissions de radio et de télévision éducatives sont largement utilisées par les enseignants.

L'émission «Portes ouvertes sur l'école» dont on a fêté la 100^e édition en février 1980 poursuit avec succès son chemin.

Signalons enfin la mise sur pied de plusieurs concours dont un, celui des contes, est actuellement ouvert au corps enseignant de Suisse romande.

François Bourquin

Commission pédagogique de la CDIP

(Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique)

Cette commission fédérale est composée de 30 personnes dont 10 délégués de la KOSLO (Conférence suisse des organisations d'enseignants).

La SPR compte deux représentants dans la commission faîtière et 9 délégués dans les sous-commissions.

L'essentiel de l'activité de cette année a porté sur la préparation de l'étude de la situation de l'enseignement primaire en Suisse (SIPRI).

Nous rappellerons les thèmes des 4 projets retenus:

1. Objectifs d'enseignement de l'école - surcharge des programmes.
2. Fonctions et formes de l'évaluation des élèves.
3. Transition entre la période préscolaire et l'école primaire.
4. Contacts et coopération entre l'école et la famille.

Dans chacun des groupes de travail de ces projets partiels, la SPR a délégué un voire deux représentants. Les premiers documents de travail ont été établis et la recherche d'écoles de contact suit son cours. L'importance de ces écoles, représentatives de la réalité scolaire, n'échappera à personne.

Les autres sous-commissions ont poursuivi leur travail dans les domaines suivants:

Langue II (1 dél. SPR): Préparation d'un cours de langue française qui sera diffusé par Radio Bâle à l'intention du corps enseignant.

Formation des maîtres (1 dél. SPR): Début des travaux pour un mandat relatif au rapprochement des structures de formation des enseignants du primaire et du secondaire inférieur.

Mathématiques: Etablissement d'un document précisant les points de convergence de l'enseignement des mathématiques en Suisse. Organisation d'un 6^e forum mathématique sur les fractions.

Enseignement des travaux à l'aiguille, d'économie familiale et jardins d'enfants (1 dél. SPR). Publication d'un projet de formation méthodologique du corps enseignant des écoles normales qui préparent les maîtresses de travaux à l'aiguille, d'économie familiale et les jardinières d'enfants.

La dernière-née des sous-commissions, créée le 29 août 1980, a pour thème d'étude la prime enfance et fait suite aux travaux du groupe 0 à 8 ans qui a travaillé durant l'Année de l'Enfance sous l'égide du Département fédéral de l'intérieur.

Elle regroupe des représentants de l'enseignement (2 dél. SPR), de la santé, de la garde (éducateurs) et de la recherche sociologique.

En conclusion, nous dirons qu'une collaboration intéressante s'instaure au niveau fédéral. Certes une coordination scolaire est encore peu évidente, mais il est indéniable que l'on tend actuellement vers une certaine harmonisation.

Lucienne Maspéro

COSMA

(Commission suisse pour les moyens audiovisuels d'enseignement et l'éducation aux mass media)

Au cours de l'année 1979, la présidence de la COSMA jusque-là assurée par M. Eugen Egger, secrétaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, passe à M. René Jeanne-rot, directeur du Centre de linguistique appliquée de l'Université de Neuchâtel.

En 1980, la COSMA s'est dotée d'une sous-commission «distribution». Rappelons que la COSMA est subdivisée en deux sections, l'une, suisse alémanique, l'autre, romande et tessinoise. Chacune de ces sections a une sous-commission «production» et une sous-commission «cours et manifestations».

La COSMA, notamment en Suisse romande, a tenté de faire mieux connaître ses activités auprès des DIP par une entrevue avec les secrétaires généraux, auprès des enseignants par des articles publiés dans l'«Educateur» et des séances de visionnement décentralisées.

Dans ses séances plénières la COSMA envisage d'aborder ou a déjà abordé la discussion des projets suivants:

- Renforcement de la documentation et de l'information.
- Mise à la disposition des écoles des documents d'archives de la TV.
- Intérêt plus grand porté à la TV éducative, par le subventionnement d'émissions ou par la proposition de thèmes à traiter.
- Mise sur pied de concours dotés de subside, de diplômes d'honneur, dans le domaine de la production et de la TV éducative.
- Production d'un ou plusieurs films sur le plan national, permettant à la COSMA de jouer un rôle sur le plan international.
- Favoriser la téléinformatique; création de banques de données.

Yolande Rial

Groupe de travail romand et tessinois MAV

Le 31 mai 1980 la CDIP/SRTI décidait la création d'un groupe de travail romand et tessinois chargé d'étudier les activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement et, partant, de l'opportunité à maintenir ou au contraire de supprimer le secteur de l'audio-visuel à l'IRD.

Ce groupe devait être formé d'un délégué par canton, compétent en matière d'audio-visuel et parlant au nom de son département, du directeur de l'IRD, et présidé par le secrétaire à la coordination scolaire romande, M. Robert Gerbex.

Dès la deuxième séance, le CARESP et la SPR, qui en avaient fait la demande, étaient associés aux travaux.

Le rapport final du groupe d'étude, rédigé par l'excellente plume de M. Robert Gerbex, transmis le 14 avril 1980 aux départements, concluait à la nécessité d'un poste de responsable des MAV à l'IRD et de la création d'un groupe de travail romand et tessinois des MAV dont le mandat serait:

- Etre le lieu d'information, de réflexion, de propositions sur tout ce qui touche aux nécessités et à l'emploi de l'audio-visuel en Suisse romande.

- Etre un groupe d'appui en matière d'audio-visuel pour les responsables du programme et des moyens d'enseignement en Suisse romande (CIRCE et COROME).
 - Coordonner les tâches entre cantons en fonction de l'équipement spécialisé de chacun.
- Enfin, ce groupe serait essentiellement l'organe d'appui, de référence pour les activités et les travaux du responsable MAV à l'IRD.

Le 26 août 1980 la CDIP/SRTI prend les décisions suivantes:

- Un tiers de poste est octroyé au secteur de l'audio-visuel à l'IRD.
- Le rapport du groupe d'étude est accepté.
- La création du groupe de travail est admise. Ce groupe est chargé de définir à nouveau son mandat en tenant compte des nouvelles structures et activités de l'IRD et du nouveau cahier des charges du responsable de l'audio-visuel.

L'activité de ce groupe est limitée à une période expérimentale de trois ans.

Le 19 septembre 1980 le groupe, désormais le GRAVE (Groupe de travail romand et tessinois en matière d'audio-visuel dans l'enseignement), tient sa première séance. Il nomme son président en la personne de M. Gérard Berger, responsable du Centre d'initiation aux mass media à Fribourg et responsable cantonal de la TV éducative. Le groupe procède ensuite à une première réflexion au sujet de son futur cahier des charges et ainsi se trouve posé le problème des priorités: Y a-t-il lieu, au sein de ce groupe, avant tout, de réaliser des moyens pratiques? de faire circuler l'information autour et sur l'audio-visuel? de mener une réflexion sur l'initiation, l'éducation aux mass media?

La SPR aura, elle aussi, à discuter du problème de l'intégration de l'initiation à l'audio-visuel et de l'éducation aux mass-media dans les programmes.

Yolande Rial

- organiser, quand l'occasion se présente, des «actions» de vente de matériel à des conditions avantageuses (voir nos actions d'automne «Formes géométriques à encadrer» et d'hiver «Livres de dessin de Pierre Gisling»).

Nouvelles publications: une série de fascicules est née (Sciences expérimentales), qui comprend:

E. Baeriswyl et D. Larpin:

Les engrenages.

R. Pasche:

Recherche sur la densité.

H. Schaerer:

La mesure du temps, Le cœur - le sang.

A paraître: sort de presse fin novembre, de L. Massarenti, *Parcours sans fautes*, une méthode de récupération pour les élèves faibles en orthographe.

A l'étude: *trois cahiers d'exercices de mise en œuvre.*

A l'impression: *Fichier de poèmes pour les petits*, de M. Dell'Ava.

Enfin, les *dossiers pédagogiques LEXI-DATA* paraissent régulièrement, sous la dynamique impulsion du groupe genevois présidé par J.-J. Dessoulavy. 10 dossiers existent, 5 sont à paraître d'ici fin 1980, en français, mathématiques et géographie.

Situation financière: elle est saine. Le chiffre d'affaires est stable. Mais comme dans toute entreprise aujourd'hui, l'ambition de la commission est de le voir s'accroître...

Cela ne sera possible que par une promotion accrue de la Guilde, à laquelle chaque membre de la SPR peut collaborer, en faisant connaître nos services dans son entourage immédiat, particulièrement aux collègues nouveaux venus dans la profession. Nous aurons alors les moyens d'accroître le nombre de nos publications et de diversifier la production pour mieux répondre aux besoins des enseignants romands.

André Maeder

Guilde de documentation de la SPR

La composition de la commission a subi cette année quelques modifications: M^{me} Evelynne Crausaz, trop chargée, demande à être relevée de son mandat; un grand merci pour l'excellent travail accompli à Genève, et bienvenue à Jacques Reymond qui reprend le flambeau. Jean-Jacques Farine, instituteur à Cornol, représente dorénavant le Jura au sein de la commission. Le siège neuchâtelois est toujours vacant...

Séance annuelle: elle a eu lieu le 3 octobre 1980. La commission a examiné les résultats de l'enquête lancée en 1979, ainsi que les projets d'éditions en cours. N'ayant pu épuiser son ordre du jour, la commission se retrouvera le 30 janvier, afin de définir au mieux une politique à long terme.

Enquête Guilde 1979-1980: lancée lors du Congrès de Fribourg, elle a quelque peu déçu par ses résultats. «Seuls» 341 membres de la SPR ont renvoyé le questionnaire, soit environ 5% de l'effectif; 90% des réponses proviennent de clients de la Guilde. Qu'ils soient ici remerciés de leur collaboration — d'autant plus précieuse. Cependant, nous espérons aussi avoir l'avis de ceux qui, pour des raisons que nous ignorons, ne font pas appel à nos services. Nous aurions pu ainsi, peut-être, infléchir notre politique d'édition en fonction de leurs vœux... Dommage! L'analyse des résultats devrait nous permettre de tirer quelques conclusions — prudentes — susceptibles d'améliorer nos services:

1. Les enseignants attendent surtout la publication de fiches de travail immédiatement utilisables en classe.
2. La préférence va aux éditions simples et bon marché.
3. Une prédilection affirmée — et peu attendue — pour du matériel dans le domaine des ACM et du dessin.
4. Une demande généralisée de moyens d'enseignement des disciplines d'éveil, un secteur pauvre de notre catalogue.
5. De nombreux encouragements à créer un secteur des moyens audio-visuels.

Les bulletins rentrés sont souvent assortis de commentaires, de critiques pertinentes, de suggestions, d'offres de collaboration, dont la commission s'efforcera de tirer le meilleur parti possible. Nous répondrons à certaines d'entre elles dans le cadre du «Coin des Guildiens SPR» qui paraît dans l'«Educateur».

Au cours de sa séance, la commission a pris d'ores et déjà certaines options:

- intensifier l'information aux membres SPR, en assumant une présence régulière dans l'«Educateur»: le «Coin des Guildiens» paraîtra dans chaque numéro pédagogique;
- revoir la présentation du catalogue, en le rendant plus attrayant — dans la limite des moyens disponibles;
- faire parvenir ce catalogue une fois à l'ensemble des enseignants romands;

Relations internationales

Conformément à ses statuts, la SPR a participé aux travaux des organisations internationales d'enseignants auxquelles elle est affiliée.

Des nombreux thèmes d'étude abordés, nous retiendrons particulièrement:

- L'intervention de l'instituteur dans le processus de l'éducation permanente.
- L'éducation à l'environnement (Congrès FIAI — Fédération internationale des associations d'instituteurs).

— Education et développement. Recommandations concernant la condition du personnel enseignant, la compression des budgets de l'éducation, la préparation à la vie. (Congrès de la CMOPE — Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante et Conférence européenne de la CMOPE).

Dans le cadre des relations que la FIAI et la CMOPE entretiennent avec les institutions internationales, nous signalerons la

participation de la SPR auprès des organismes suivants :

BIT : Conférence internationale du travail.
OCDE : Séminaire sur les politiques futures d'éducation et l'évolution économique et sociale.

CONSEIL DE L'EUROPE : Déclaration sur la garde et l'éducation de l'enfant, de la naissance à 8 ans.

L'ouverture de la SPR à l'internationalisme s'avère très fructueuse. Les informa-

tions et la documentation que nous pouvons réunir nous permettent souvent de précéder l'événement et de prévoir ainsi une politique à long terme.

Un autre élément non négligeable de cet engagement est celui de la solidarité que peuvent représenter les 5 000 000 d'enseignants auxquels nous sommes ainsi rattachés.

Jean-Jacques Maspéro

Dix ans d'efforts stériles ?

Ces dernières années ont été marquées par plusieurs réformes successives, réformes qui ont touché essentiellement l'école primaire de Suisse romande. Tous ces bouleversements, le dernier, non le moindre, tendant à rénover l'enseignement du français, ont nécessité de la part des instituteurs et des maîtresses enfantines, d'énormes efforts. Non sans discussions, débats, et non sans exigences parfois, nous y avons consenti, d'autant plus volontiers qu'ils correspondaient à une volonté générale de modernisation et d'adaptation de l'école.

Nous avons non seulement partagé cette volonté de changement ; nous l'avons suscitée notamment à la suite de la réflexion des Jurassiens et du fameux « Changer l'école », suite surtout au Congrès de Genève de 1974 et du rapport « Ecole, perspectives nouvelles ». Au-delà des travaux relatifs à la coordination, il s'agissait d'un renouveau, d'une mutation de notre système scolaire dont la nécessité s'était imposée à tous et à laquelle nous entendions participer en tant que partenaire responsable.

Nous avons donc vu notre métier se transformer ; personne pourtant ne saurait prétendre qu'il soit devenu plus facile.

Nous avons vu nos conditions de travail changer et, si les effectifs d'élèves sont devenus plus raisonnables, l'individualisation et le travail en groupes requièrent plus d'attention, donc plus de fatigue. Nous nous sommes engagés dans une formation continue qui déborde largement un temps de décharge parcimonieusement calculé.

Nous nous sommes remis en question.

Nous avons accepté une lutte souvent difficile.

En un mot, nous nous sommes « mouillés ».

Et nous continuons.

Ni les critiques, parfois bien peu pertinentes, ni les batailles politiques, ni la passivité attentiste des collègues secondaires, par exemple, ni les patientes et longues explications à fournir aux parents n'ont, pour l'instant, réussi à nous décourager ou

à nous amener à envisager un quelconque renoncement.

Les temps cependant changent ; la peur et la pusillanimité se répandent à tous les niveaux : force nous est de constater que nous serons bientôt les seuls, regroupés au sein de la SPR, à rester fidèles à nos engagements, à tenter de rester cohérents, à résister aux aléas de la conjoncture et des modes.

Nous devons réaliser que toutes les réformes que nous avons assumées et que nous avons payées de nos efforts risquent de passer à côté de leur but et d'être marquées de stérilité. Car nous n'avons, pour l'instant, parcouru qu'un petit bout de chemin ; l'étape suivante, et elle sera difficile, consiste à faire comprendre à nos collègues secondaires la part de responsabilité qui leur incombe dans la plupart de nos cantons romands.

En effet :

- tant que ne seront pas supprimés les examens d'entrée dans les écoles secondaires,
- tant que la sélection procèdera par éliminations successives de catégories d'élèves,
- tant que, précisément, l'école secondaire acceptera de rester avant tout au service de « l'élite » qu'on aura ainsi dégagée,
- tant qu'on ne tendra pas vers une véritable orientation,
- tant qu'une majorité d'enseignants secondaires sera davantage préoccupée de rétablir l'ordre traditionnel impudemment dérangé par les réformes du primaire que de rénover l'enseignement et le système secondaire, nos efforts pour former des personnalités seront voués à l'échec ou du moins n'auront que des effets dérisoires.

Nous n'ignorons rien de l'existence des multiples rapports écrits à propos des réformes envisagées (parfois réalisées ici ou là) dans le secondaire.

Mais pour nous, il n'est plus temps de parler ; il s'agit de passer aux actes. Nous attendons maintenant des prises de position nettes. Le rôle des uns et des autres doit être clair.

Nous ne craignons ni l'opposition, ni la discussion, ni la négociation. En revanche, nous ne pouvons plus travailler, sans la dénoncer, dans une opposition mal ou non formulée, surtout lorsque, venant de collègues, elle rejoint celle d'un conservatisme irréductible qui depuis quelque temps redonne de la voix.

R. Grob

P.-S. : Cet article fait directement suite à une émission « Portes ouvertes sur l'école », où le représentant du Cartel romand des associations d'enseignants secondaires et professionnels a émis de très sérieuses réserves, c'est le moins que l'on puisse dire, à l'égard de l'enseignement renouvelé du français.

Recensement 1980

La SPR s'associe aux recommandations faites par le SLV quant à la manière de répondre à deux des questions qui nous seront posées par les enquêteurs et enquêteuses lors du prochain recensement du 2 décembre 1980. Il s'agit des questions 17 et 18. L'une concerne les notions de plein emploi et d'emploi partiel, l'autre les notions de temps de travail, quantitativement parlant.

QUESTION 17 (du questionnaire)

Par plein emploi, il faut entendre « poste complet » (correspondant à la législation scolaire du degré concerné). Les réductions d'horaire accordées en raison de l'âge du titulaire, ou de fonctions « spéciales », ne doivent pas être prises en considération sauf si elles entraînent une réduction de traitement.

Par emploi à temps partiel, il faut entendre une fraction du poste complet et par conséquent un salaire réduit proportionnellement.

QUESTION 18

Un poste complet (quel que soit le nombre de leçons hebdomadaires) doit être assimilé au temps de travail d'un fonctionnaire cantonal. Si, par exemple, ce temps de travail est de 44 heures, l'enseignant cochera «43 jusqu'à 45 h.». L'horaire scolaire du titulaire ne joue donc aucun rôle.

S'il y a poste partiel, il faut établir la proportion selon l'exemple ci-dessous:

Un collègue enseigne pendant 14 h. (donne 14 leçons hebdomadaires) sur les 29 «prévues» (29 leçons correspondant à 44 h. «fonctionnaire»). Le calcul sera le suivant:

$$\frac{44}{29} \times 14 = 21 \text{ h. (hebdomadaires).}$$

Cochez au bon endroit!

Les heures supplémentaires sont à calculer selon le même schéma.

En vous souhaitant d'heureux calculs, la SPR vous salue cordialement.

le vice-président:
J.-P. Buri

ASSOCIATION EUROPÉENNE
DES ENSEIGNANTS (AEDE)

Journée d'étude 1980

Samedi 15 novembre 1980, Ecole romande des arts graphiques, 63, route de Genève, Lausanne.

«Analogies et disparités des systèmes scolaires en Europe»

par M. Eugène Egger, secrétaire de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique.

La journée d'étude organisée par l'AEDE aura donc lieu cette année à Lausanne.

Le thème retenu par le comité s'inscrit dans la perspective de son 8^e Congrès statutaire, qui aura lieu en avril 1981, dans le Burgenland (Autriche), et qui sera centré sur le thème:

«POUR UNE ÉCOLE SANS FRONTIÈRES»

M. E. Egger, secrétaire de la Conférences des chefs de Départements de l'instruction publique, connaît mieux que quiconque les systèmes scolaires suisses et les structures scolaires en vigueur en Europe.

Nous nous réjouissons qu'il ait pu nous réserver un peu de son temps et nous espérons que vous serez nombreux à Lausanne, samedi matin 15 novembre 1980, dès 9 h. 15.

TV-éducative

TV-scopie: Créer des mouvements

Diffusion: 17 novembre à 17 h. et 18 novembre à 14 h. 30

A la suite du TV-scopie: «A la chasse aux mouvements» (cf. «Educateur» n° 33 du 24 octobre 1980) vous verrez une émission qui servira essentiellement de motivations à des activités créatrices pratiques.

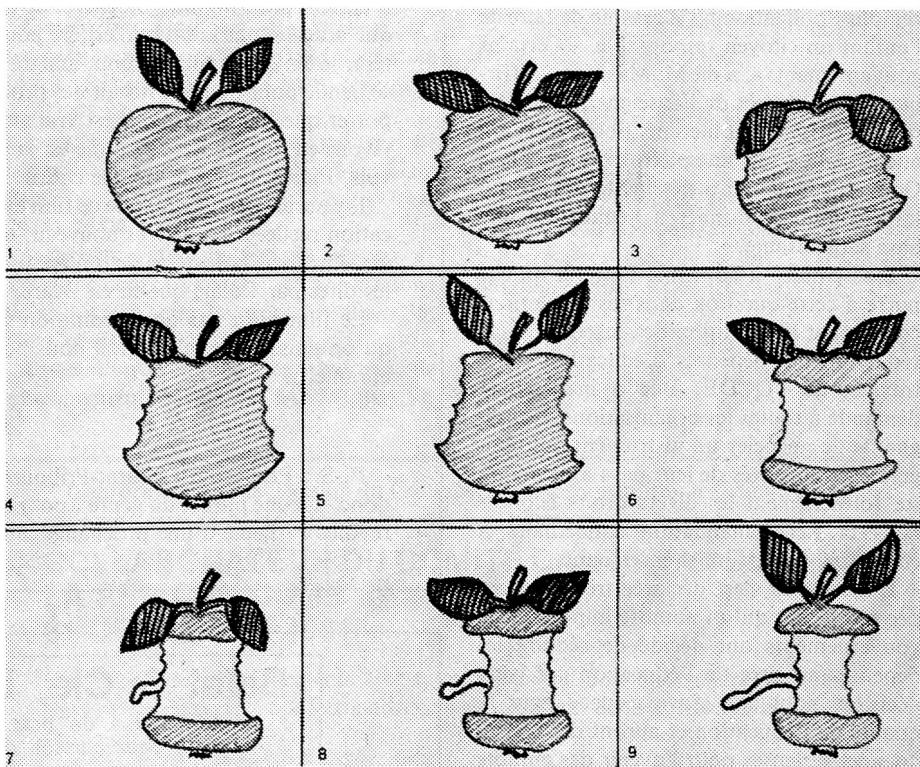
En créant, tel qu'il est suggéré, des objets lui permettant de découvrir l'image en mouvement, l'enfant parcourra les étapes importantes qui ont précédé l'invention du cinéma et vérifiera ainsi, de ses propres yeux, la naissance du mouvement.

Dans la première partie de l'émission, des spécialistes romands de l'image animée, Ernest Ansorge, Robi Engler et Jean Perrin, en collaboration avec des élèves de 8 ans, proposent la fabrication, à l'aide de matériel très simple, de «Hip-book», thaumatrope, zootrope, phénakisticope, «caisse à film»... Durée: env. 12 minutes.

Dans la seconde partie, nous diffusons un reportage réalisé dans les «ateliers animation» du Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse en 1979: des images qui permettront aux classes disposant d'une caméra «super 8» de créer des mouvements à partir de dessins découpés, de pâte à modeler, de sable, d'objets, de mise en scène. Durée: env. 12 minutes.

En plus de la fiche E 195, un document et des annexes sont à disposition dans les Centres cantonaux de RTVE ou auprès de la TV-éducative, Télévision romande, BP 234, 1211 Genève 8.

gj



La préparation d'un «Hip-book»... quelques dessins.

Informations CMOPE

L'assemblée de 1980 à Brasilia met l'accent sur l'éducation et le développement

L'éducation pour le développement, le rôle de l'éducation dans la société en général, les droits de l'homme et la condition des enseignants ont été au centre des débats de l'assemblée des délégués de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante réunie à Brasilia (Brésil) du 4 au 9 août 1980.

Le cadre général des débats a été fixé dès l'abord par Motofumi Makieda, président de la CMOPE, et par Hermes Zaneti, président de l'organisation hôte, la Confederação dos Professores do Brasil, dans leurs allocutions inaugurales.

M. Makieda a souligné que la profession enseignante est maintenant confrontée à de nouveaux types de problèmes qui résultent des aspirations grandissantes des peuples et des progrès scientifiques et technologiques, lesquels ont provoqué une diversification des valeurs traditionnelles dont il faut tenir compte. Bien qu'il faille chercher au niveau national la solution d'un grand nombre de ces problèmes, seule la solidarité internationale permettra de les résoudre complètement. Il est indispensable que l'enseignant jouisse de ses droits de travailleur pour remplir l'obligation qu'il assume de faire de l'enfant un citoyen responsable. « Certains gouvernements », a dit M. Makieda, « affirment que l'intérêt de l'enseignant et l'intérêt de l'enfant sont incompatibles. Cela n'a aucun sens. C'est une piètre excuse pour le Gouvernement qui a négligé le devoir qui lui incombe de donner à l'éducation une base satisfaisante. »

L'assemblée a confirmé l'intérêt qu'elle porte à cette question dans ses résolutions concernant la condition des enseignants, la réduction des dépenses d'éducation et les travaux de l'OCDE. Elle a instamment demandé à toutes les organisations d'enseignants de négocier un instrument qui obligerait les autorités de leur pays à reconnaître formellement les divers droits énoncés dans la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

L'assemblée s'est déclarée très préoccupée par le fait qu'un nombre important de gouvernements ont décidé de réduire les dépenses au titre de l'éducation car leurs décisions sont une grave menace pour la qualité de l'éducation et auront des conséquences sérieuses pour l'avenir des enfants et des jeunes et des effets négatifs sur la vie et le travail des enseignants, ainsi que sur leurs perspectives d'emploi et leurs carrières. (A suivre)

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Ce fleuve qui nous charrie

Je n'aime pas le titre de ce film; en dépit du sens et du bon sens, il y subsiste une ambiguïté que ne lève pas l'environnement du verbe... Un de mes collègues, linguiste à ses heures, m'assure que cette ambiguïté est voulue: ce fleuve qui nous mystifie, qui nous fait marcher... Pourquoi pas. Et peu importe le titre puisqu'au fil des images, qui sont très belles, nous partageons l'ivresse de Simon recouvrant son corps, son âme et ce(ux) qu'il aime.

Certains ont fait la petite bouche, en cul de poule même, ce mélange de reportage et de fiction n'est pas des plus heureux, cela ne sonne pas juste... Je prétends, moi, que c'est un très bon film, mais comment le dire et quel critère retenir pour se hasarder au jugement? Prenons un échantillon, la scène de la vie conjugale, cette bataille nocturne où deux êtres se déchirent sans trop oser donner de la voix pour ne pas réveiller l'enfant. Pas juste, cette scène? Abominablement juste au contraire. Excellent jeu, excellente direction d'acteurs; je ne sais à qui revient le mérite, mais c'est tellement juste que c'en est pénible à voir et à entendre; on est tenté de détourner le regard.

Quant au reste, à tout le reste, est-ce que je l'ai aimé à cause d'une nostalgie du temps où je courais moi-même pour le plaisir, loin des rites idiots du stade, du temps où je courais naturellement, dans la rue, entre chez moi et le collège, quatre fois par jour deux kilomètres, sans effort, pour me déplacer d'un point à un autre en jouissant de courir mais sans y penser? D'autres que moi ont aimé le film qui ne courent pas, qui n'éprouvent pas la moindre attirance pour le « jogging » et qui trouvent parfaitement ridicules les pelotons de coureurs. Alors, ce critère de qualité? Je ne le chercherai pas dans la performance technique, qu'elle soit de son ou d'images; on a assez dit qu'elle était remarquable. Cherchons ailleurs. Un des phares de la critique littéraire, interviewé sur le nouveau roman, s'est récusé un soir en posant comme qualité première du romancier l'aptitude à donner la vie à des personnages qui vivent tant que durent les livres. Pour le film de Vouillamoz, la seule question me semble être de savoir si, le regardant, on court et transpire avec Simon, et si l'on retrouve son souffle à l'instant même où l'on rejoint, avec Simon, le corbillard du père. A cette réserve près que certains n'aiment pas l'homme Bideau et ne peuvent rien dire d'autre que cela, je pense que nous tenons là un bon critère pour juger du film; et si je m'en tiens à ce critère, je dis que le film est bon, malgré ses excès (il n'est pas nécessaire qu'un père se pendre pour que son fils ait des problèmes; les pères vivants sont plus lourds à porter que les morts...). Il est vrai aussi que Bideau est très proche de nous qui vivons en Romandie; sa parole est la nôtre; souvenez-vous de l'intonation: « Tu vois, Pierre, ton père est allé courir... »

Il y aurait aussi à dire que ce film est un certain regard sur le sport et sa signification réelle. Rien de très nouveau, tout ce que dit César sur le courir est assez anodin; mais la justesse de ton épouse la justesse des attitudes et le peu de paroles dites par César, qui en est avare, cela porte.

Le film n'est pas une méditation sur l'homme et sa destinée, mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il nous pousse à l'entreprendre. Ce fleuve qui nous ébranle...

M. M.

P.-S.: Pour courir Morat-Fribourg, pas de limite d'âge; dans le règlement, donc, aucune phrase du genre « pour autant qu'ils soient âgés de moins de ... ans révolus » (thème d'une prochaine chronique).

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 Le Mont/Lausanne.

Organisation SPV 1980-1981

Comité cantonal SPV

ORGANISATION

Présidence: M. Gaudard.

Vice-présidence «Educateur» et procès-verbaux: M. Schafroth.

Fonds de prévoyance: R. Pasche.

Réforme scolaire: P. Gianini.

Congrès, missions spéciales: G. Tauxe.

Education permanente: L. Bignens.

Problèmes syndicaux: L'ensemble du CC en collaboration avec le secrétaire général.

Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne: P. Nicod.

ADRESSES ET RÉPARTITION DES SECTIONS

M. Michel GAUDARD, 1349 Romainmôtier, 024/53 14 79: Associations.

M^{lle} Monique SCHAFROTH, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve, 021/60 12 09: Aigle - Morges - Orbe - Pays-d'Enhaut.

M. Richard PASCHE, ch. Guiger-de-Prangins 19, 1004 Lausanne, 021/36 96 10: Cossonay - La Vallée - Payerne et Avenches - Ste-Croix.

M. Patrick GIANINI, Clos-d'Aubonne 15, 1814 La Tour-de-Peilz, 021/54 31 64: Moudon - Oron - Vevey - Rolle.

M. Georges TAUXE, av. d'Ouchy 17, 1006 Lausanne, 021/27 43 07: Lausanne - Lavaux - Yverdon - Echallens.

M^{me} Liliane BIGNENS, Vy des Crêts, 1295 Mies, 022/55 17 80: Nyon - Aubonne - Grandson.

M. Paul NICOD, secrétaire général SPV, Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne, 021/32 18 48: AVMES.

Présidents des sections

AIGLE: CATTIN Jean-Pierre, 1865 Les Diablerets.

AUBONNE: HOFER Walter, Hôtel-de-Ville 1, 1170 Aubonne, 021/76 59 56.

COSSONAY: GFELLER Charly, Avenue 6, 1305 Penthaz, 021/87 08 08.

ECHALLENS: VISINAND André, 1038 Bercher, 021/81 83 26.

GRANDSON: DEVENOGE Arlette, 1426 Concise, 024/73 12 83.

STE-CROIX: JACCARD Raymond, r. du Jura 31, 1450 Ste-Croix, 024/61 32 73.

LAUSANNE: EBERHARD Madeleine, 14-Avril 1, 1020 Renens, 021/35 56 04.

LA VALLÉE: CROSET Guy, r. Paul-Golay 19, 1341, L'Orient, 021/81 61 79.

LAVAUX: WEBER Claude, ch. de la Toffeyre, 1095 Lutry, 021/39 48 64.

MORGES: TREHAN Pierre-François, En Lande, 1141 Yens, 021/77 39 11.

MOUDON: FAVRE Georges-André, Cerjat 9, 1510 Moudon, 021/95 17 07.

NYON: BARUCHET Narcisse, Le Raisin, 1268 Begnins, 022/66 25 68.

ORBE: PANCHAUD Bernard, 1349 Premier, 024/53 15 30.

ORON: MONNIER Jean, r. de Châtillens, 1672 Oron-la-Ville, 021/93 74 58.

PAYERNE/AVENCHES: VAUTHEY Michel, Grandes-Rayes, 1530 Payerne, 037/61 31 93.

PAYS-D'ENHAUT: AEBERLI Philippe, Grand-Rue, 1837 Château-d'OEux, 029/4 77 71.

ROLLE: SÉCHAUD Hervey, ch. Porchet 6, 1180 Rolle, 021/75 25 05.

VEVEY: SANTERRE Andrée, Chenevières 14, 1800 Vevey, 021/51 94 75.

YVERDON: BONZON Claudine, case postale 120, 1400 Yverdon, 024/71 13 61.

Associations

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises (AMESEV): M^{me} Christine BONNET, Croix-Rouges 16, 1007 Lausanne, 021/23 31 90.

Société vaudoise des maîtresses d'économie familiale (SVMEF): M^{lle} Andrée SANTERRE, Chenevières 14, 1800 Vevey, 021/51 94 75.

Association vaudoise des maîtres des classes supérieures (AVMCS): M. Christian CARRARD, Vernes 18, 1400 Yverdon, 024/21 95 82.

Association vaudoise des maîtres de classes à options (AVMCO): M. Alain KÜNZI, Abbaye 25, 1350 Orbe, 024/41 24 04.

Association des maîtres de classes de développement (AVMD): M^{lle} Marianne DENYS, c/o Yvette Jacot, r. du Village 36, 1802 Corseaux.

Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé (AVMES): M.

Georges-André SUMI, Pierrefleur 50A, 1004 Lausanne, 021/36 07 86.

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille (AVMTA): M^{lle} Renée LERESCHE, Grottes 10, 1337 Vallorbe, 021/83 13 20.

Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS): M. Marcel FAVRE, Moulins 119, 1400 Yverdon, 024/21 46 63.

Association vaudoise des maîtres de classes d'OP et de TM (OPTM): M. André STALDER, ch. Tour-Grise 24, 1007 Lausanne, 021/24 08 78.

Société vaudoise de travail manuel (SVTM): M. Alfred PORRET, Midi 15, 1400 Yverdon, 024/21 62 77.

Association vaudoise des maîtres de dessin (section vaudoise SSMD): M. Jean-Claude SCHAUENBERG, av. Floréal 19, 1006 Lausanne, 021/26 33 02.

Congrès cantonal

Composition du bureau:

Président: André JAQUEROD, ch. du Levant 17, 1860 Aigle, (tél. 025/26 10 84).

Vice-président: Philippe MUTRUX, Crêt-aux-Moines 19, 1422 Grandson, (tél. 024/24 36 34).

Secrétaire: Jacqueline SCHMID, ch. Reposoir 5, 1260 Nyon, (tél. 022/61 74 42).

Scrutateurs: Jean-Michel CAPT, av. des Collèges 6, 1009 Pully, (tél. 021/28 99 91) — Jean-Daniel BAEHNI, r. Etraz 11, 1350 Orbe, (tél. 024/41 38 44).

Assemblée des délégués

Composition du bureau:

Président: Walter HOFER, Hôtel-de-Ville 1, 1170 Aubonne, (tél. 021/76 59 56).

Secrétaire: Georgette MOTTIER, Les Favrins, 1864 Vers l'Eglise, (tél. 025/55 14 59).

Scrutateur: Jacqueline LEBLOND, av. Riant-Mont 10, 1004 Lausanne, (tél. 021/22 86 64).

Conformément à la décision du Congrès (mesure transitoire), le Comité cantonal invite ceux et celles qui s'intéressent à la place de

COLLABORATEUR DU COMITÉ CANTONAL DURANT LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1981

à prendre tous renseignements à ce sujet auprès du secrétaire général et à faire leurs offres de service par lettre adressée au président de la Société pédagogique vaudoise.

Prendre rendez-vous avec le secrétaire général en lui téléphonant à son bureau (021/27 65 59) ou mieux, chez lui le matin vers 7 h. (021/32 18 48).

Adresse du président SPV: M. Michel Gaudard, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Commission d'achats SPV

Pour vos cadeaux

Pour vous

Pour votre ménage

ACTION DE FIN D'ANNÉE OUVERTE À TOUS LES MEMBRES DE LA SPR

Pour le bricoleur... et le ménage

BOSCH — perceuse, scie, ponceuse, défonceuse — BOSCH

Référence	Nom de l'article et indications sommaires	Prix indicatif	Prix CA-SPV
POUR LE MÉNAGE:			
SB 320- RLE électro- nique	a) Perceuse à percussion — percer (avec ou sans percussion), visser (gauche ou droite) — selon mèche: perçage béton (max. 10 mm), acier (8 mm), bois (20 mm) — accessoires spéciaux non adaptables! = 320 W; 2600 tours/min.; 41600 coups/min.; 1 vitesse; 1,5 kg	140.—	110.—
POUR LE BRICOLEUR:			
CSB 620 - 2 E électro- nique	b) Perceuse A à percussion — percer (avec ou sans percussion), visser — selon mèche: perçage béton (max. 20 mm), acier (13 mm), bois (40 mm) = 620 W; 3200 tours/min.; 51200 coups/min.; 2 vitesses synchroni- sées; 2,5 kg	328.—	260.—
CSB 450 - 2 E électro- nique	c) Perceuse B à percussion — percer (avec ou sans percussion), visser — selon mèche: perçage béton (max. 16 mm), acier (13 mm), bois (32 mm) = 450 W; 3300 tours/min.; 52800 coups/min.; 2 vitesses synchroni- sées; 1,75 kg	260.—	210.—
ACCESSOIRES (pas de moteur!)			
<i>Ne sont adaptables que sur les perceuses A et B pour bricoleur</i>			
S. 51	d) Jeu de clés — indispensable à la fixation des accessoires	8.50	5.—
S. 33	e) Scie circulaire — bois, métal, plastique — profondeur de coupe max. 42 mm. — coupe de biais jusqu'à 45°	102.—	80.—
S. 31	f) Scie sauteuse — découpes et courbes dans bois, métal, plastique — coupes de biais jusqu'à 45° — profondeur de coupe max. dans bois: 52 mm; métaux légers: 10 mm; acier: 2 mm	85.—	65.—
S. 29	g) Ponceuse vibrante — ponçage à sec — grande plaque de ponçage résistant aux solvants	85.—	65.—

Référence français

Le Comité cantonal a constitué une commission consultative qui, sous le nom «Référence français», s'efforcera d'avoir une vision globale de tout ce qui concerne l'introduction de la nouvelle approche de cette langue. A disposition du CC, elle l'est aussi des membres, étudiant les problèmes qu'ils soulèvent, s'efforçant d'apporter la réponse appropriée à leurs questions. Elle ne comprend que peu de collègues, mais de tendances diverses; elle fera appel momentanément à d'autres personnes en fonction des questions traitées.

Du mandat imparti par le CC, nous reproduisons cet extrait:

«Concrètement, la commission:

- collationne et analyse les avis des enseignants qui lui parviennent spontanément ou qu'elle a sollicités (entrevues, enquêtes, assemblées, etc.);
- se renseigne, à l'occasion intervient, auprès des responsables du département de son propre chef ou à la demande du CC;
- informe, au moyen de l'«Educateur», les membres SPV;
- s'efforce de documenter ou de conseiller le CC, à sa sollicitation ou lorsqu'elle le juge nécessaire;
- assure la coordination et l'information réciproque des délégués vaudois dans les diverses commissions cantonales et romandes;
- est l'organe de référence SPV vis-à-vis de COROME.»

Le Comité cantonal invite les membres de la SPV à prendre contact, en principe, avec cette commission préalablement à toute démarche auprès de lui. Adresse du groupe:

«Référence français»
p.a. M^{me} Christiane Ceppi, institutrice
Grande-Rive 5
1007 Lausanne.

Monique Schafroth, CC

Effectif des classes

Le Comité cantonal a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef du département de la résolution au sujet de l'effectif des classes votée lors de notre dernier congrès; il la lui avait par ailleurs préalablement communiquée, bien entendu.

En réponse, la lettre ci-après lui est parvenue.

Référence	Nom de l'article et indications sommaires	Prix indicatif	Prix CA-SPV
S. 2	h) Support de perçage — pour percer, fraiser, râper, etc. (autres modèles sur demande!)	70.—	55.—
	AUTRES MACHINES		
PKS 46	i) Scie circulaire — coupes droites dans bois (jusqu'à 40 mm) et matières synthétiques (46 mm) — coupes de biais jusqu'à 45° — peu bruyante, carcasse très résistante — livrée avec 2 lames, accessoires de réglage, protection, etc. = 600 W; 4400 tours/min.; 2,9 kg	255.—	205.—
PST 50 - E	j) Scie sauteuse — coupes et découpes d'arcs, etc., dans bois (jusqu'à 50 mm), acier (3 mm) et autres matériaux avec la lame adéquate — coupes de biais jusqu'à 45° — aucune vibration — livrée avec 3 lames, 1 dispositif pare- éclats, accessoires de réglage = 350 W; 500 à 3000 courses/min.; 1,7 kg	235.—	190.—
PSS 230	k) Ponceuse vibrante — ponçage fin avec des garnitures abrasives à sec — plaque de ponçage en caoutchouc résistant aux acides — très maniables, faible bruit, pas de trépidations — livrée avec 1 jeu d'abrasifs de grains diff. = 150 W; 20000 vibrations/min.; 1,7 kg	195.—	155.—
POF 50	l) Défonceuse — selon fraise: rainurer, feuilurer, chanfreiner, profiler, mortaiser, etc. — réglage précis de la profondeur (0 à 50 mm), 2 poignées — livrée avec butée parallèle et rallonge, rouleau de guidage, pointe de centrage, bague de copiage, etc., mais sans fraise = 320 W; 26000 tours/min.; 2,1 kg	298.—	235.—

SUR DEMANDE:

- autres machines BOSCH pour le bricoleur, avec une réduction intéressante;
- prospectus ou liste des machines et accessoires BOSCH.

Renseignements au secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Montchoisi-Lausanne.
Tél. (021) 27 65 59 (le matin de préférence).

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous accusons réception de la résolution sur les effectifs scolaires votée par les participants au récent congrès de la Société pédagogique vaudoise, et nous en prenons acte.

Le Conseil d'Etat n'entend pas revenir sur sa circulaire relative aux effectifs des classes; sa décision doit en effet être comprise comme une recherche — nécessaire au moment où les finances vaudoises sont sollicitées toujours davantage — d'économies et comme une incitation à une certaine prudence en matière d'ouverture de classes, et non pas comme une atteinte à la pédagogie. Il s'agit de ne pas opposer cette dernière à l'aspect financier du problème; le but de notre circulaire n'est pas de faire fermer des classes, mais bien de maintenir les effectifs d'élèves dans des limites raisonnables, qui correspondent d'ailleurs à la moyenne cantonale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

*Le président:
Edouard Debétaz*

*Le chancelier:
François Payot*

Monique S.

Réponse à la lettre ouverte de M. Gaudard

(«Educateur» N° 34)

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'étonner de vous voir répondre dans l'«Educateur» à un article paru dans «24 Heures». Les lecteurs de l'«Educateur» n'ont donc eu qu'une information partielle, puisque tous n'ont certainement pas lu ma lettre et celle de mes collègues de Mézières. Ils n'assistaient pas non plus à la séance à laquelle vous avez cru bon de me convoquer pour me sermonner. Je n'ai jamais cherché à prouver l'inexistence d'une consultation. Je me suis contentée de nuancer les propos de mes collègues de Mézières qui disaient: «... les instituteurs et institutrices étant favorables au oui.» A mon avis, ils auraient dû préciser qu'il s'agissait d'une décision de congrès prise à la majorité des présents. Chacun aurait ainsi compris que, pris individuellement, l'enseignant primaire n'était pas dans tous les cas favorable à l'introduction de la semaine de cinq jours tant qu'il n'aura pas été renseigné sur les aménagements prévus à cet effet.

- En outre, une autre mise au point s'avère nécessaire. Chacun reconnaît — moi aussi — que la tâche du CC est ardue et délicate. Vous m'accusez d'une « attitude résolument négative à l'égard du CC ». Pourtant, émettre des doutes, soulever des problèmes, ne pas souscrire totalement à la politique défendue par la SPV n'implique pas forcément une attaque du CC, puisque vous me reconnaissez vous-même le droit d'exprimer une opinion personnelle. En aucun point de ma lettre, je ne m'oppose à la semaine de cinq jours; je précise simplement que j'y suis favorable à certaines conditions. De plus, beaucoup d'entre nous ont rencontré des difficultés, souvent importantes, avec l'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux programmes. Je ne doute pas que le CC soit conscient de ces problèmes. Il est vrai qu'il est de son devoir d'appliquer les décisions prises par la majorité des membres SPV présents aux congrès, mais il se doit aussi d'écouter les autres membres; ainsi les conflits se dissiperont. La semaine de cinq jours a éveillé des inquiétudes, par exemple auprès de quelques collègues aiglons, preuve en est une série de questions adressées au CC. Mais, au cours de ces derniers mois, il y eut bien d'autres problèmes controversés. Ceux-ci et celui de la semaine de cinq jours débouchent sur un problème beaucoup plus général: l'information. Soutenir l'APE ne suffisait pas. Informer enseignants et public, répondre à leurs questions, était capital. Lors de ma «convocation», vous avez parlé de grille-horaire, pondération des programmes, recyclages, affirmant que le CC lutterait pour obtenir des recyclages pris sur le temps de l'école et une adaptation des programmes. Comme moi, chacun se réjouira du sens des réalités du CC. Pour être pleinement rassurée, j'aurais souhaité entrevoir un peu mieux le détail des mesures envisagées. Je ne crois pas avoir porté préjudice à la SPV. J'ai simplement émis quelques réserves à l'article de mes collègues et formulé quelques souhaits, dans le souci commun à chaque enseignant de pouvoir dispenser dans de bonnes conditions un enseignement de qualité.

« Educateur » N° 36 - 14 novembre 1980

Initiative pour la suppression des prix

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport de la commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'examiner « l'initiative pour la suppression des prix scolaires ».

La majorité de la commission formée de 8 commissaires (PDC, Parti socialiste et Parti du Travail) demandait l'entrée en matière sur l'initiative N° 3, tandis qu'une minorité de 5 commissaires s'y opposait (radicaux, libéraux et vigilants) et que deux députés s'abstenaient (1 libéral, 1 radical).

Majorité et minorité ont rédigé un rapport.

Pour ou contre les prix

Le rapport de majorité fait l'historique du sujet et conclut à la suppression des prix. Ces critères d'appréciation, nous les connaissons, ils recoupent les positions SPG.

Pour ce qui est du rapport de minorité, il est intéressant de connaître les arguments qu'opposent ceux qui veulent le maintien des prix.

TEXTE DE LA NOUVELLE LOI (Rappel)

Prix et Fête des promotions

1. Les élèves qui se sont distingués par leur travail et leur conduite reçoivent, à la fin de l'année, des prix qui leur sont délivrés en séance publique, lors de la Fête des promotions.

2. Avec l'accord de l'autorité scolaire, les communes, les associations et les particuliers peuvent attribuer des prix spéciaux.

3. Les prix doivent récompenser équitablement l'effort accompli, les aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques, ainsi que la personnalité de l'élève.

4. Les autorités communales organisent la Fête des promotions en collaboration avec le département et avec la participation du corps enseignant. La fête doit porter un caractère d'absolue neutralité politique et confessionnelle.

A propos du règlement d'application de cette nouvelle loi, les minoritaires écrivent :

« Il est vraiment tendancieux d'affirmer que cette loi n'était susceptible d'aucune bonne application. Il était clair qu'elle visait à garder, notamment, pour l'attribu-

tion de prix, le critère de la bonne performance, dont le 5 de moyenne générale, tout en renonçant qu'une note plus basse en français ou en mathématique soit éliminatoire.

« Il était clair, également, qu'un élève n'ayant pas atteint ce résultat chiffré pouvait, néanmoins, recevoir un prix en raison, surtout, de l'effort accompli et relevé par ses maîtres. Ces points avaient été abondamment soulignés par les auteurs du projet et par ceux qui les soutenaient. »

« Invitées par M. Guidini, président de la commission de l'enseignement, à donner leur avis à ce sujet, la plupart des communes consultées ont également relevé les effets fâcheux de ce règlement : du coup les élèves n'ayant pas reçu de prix apparaissent vraiment comme une poignée de dévalorisés. Et les prix eux-mêmes, distribués aussi largement, ont perdu leur signification.

« A lire les réponses données par les communes, on peut pourtant conclure qu'une majorité d'entre elles, aujourd'hui comme hier, demeure attachée au maintien des prix. Elle considère toujours que, sans eux, la Fête des promotions perdrait en intensité et en signification. Et les communes genevoises, soucieuses d'affirmer leur personnalité dans un canton où elles n'occupent pas un rôle clé, tiennent particulièrement, pour des raisons civiques, à organiser chaque année une Fête des promotions marquant la vie communale. Cet aspect a déjà été souligné plusieurs fois ; il contre, de manière pertinente, l'argument selon lequel Genève serait le seul canton à maintenir les prix. C'est le cas de dire, dans l'optique de notre fédéralisme helvétique, que comparaison n'est pas raison ! Il faut donc conclure que si les prix sont maintenus, le Conseil d'Etat devra édicter un nouveau règlement d'application remontant notamment à 5 la moyenne annuelle de travail prise en considération : un règlement qui visera à traduire la loi dans les faits et non pas à la trahir. »

Conclusion

« Mesdames et messieurs les députés, depuis le début, ces débats sur les prix se déroulent dans deux registres : d'une part, il y a la question des prix eux-mêmes, d'autre part, il y a la discussion plus générale sur l'évaluation, l'orientation, le but enfin de l'école et, même, sur le type de société où l'on vit, que l'on appelle de ses vœux. C'est

qu'il faut comprendre l'action de la minorité de la commission. En somme, cette affaire des prix est devenue un point de cristallisation, un signe parmi d'autres options générales divergentes. Autrement dit, la minorité de la commission n'en fait pas une affaire d'Etat. Si, finalement, le peuple dit non aux prix, tant pis. Il y aura d'autres occasions de débats sur l'école, d'autres signes permettant de différencier les uns et les autres. Si le peuple dit oui aux prix, nous y verrons la preuve qu'il aura été sensible à un débat plus large que le seul enjeu de la votation. Peut-être est-il dommage que la population ne puisse se prononcer, dans ce domaine de l'instruction publique, que sur un point qui n'est pas primordial : mais c'est ainsi. »

On voit déjà quels arguments seront servis le moment venu et notamment à propos du but souterrain qu'on essaie de lier à la suppression des prix, celui de la suppression des notes.

La SPG est préoccupée par l'évaluation du travail scolaire, c'est certain ; qui ne l'est pas ? Parents, autorités scolaires et politiciens tournent et retournent le sujet. La FAPSE, comme tant d'autres instituts, universitaires ou non, conduit des travaux en vue d'améliorer le système d'évaluation, de mieux renseigner enfants, parents et enseignants sur les progrès effectués par les élèves et le chemin qui reste à parcourir par rapport aux objectifs fixés. Jusqu'ici, aucune recherche n'a encore abouti, personne n'a découvert un système à la fois simple et facilement interprétable par les parents et les enfants.

De là à prétendre que la suppression des prix est la première étape vers celle des notes, il y a un raccourci inadmissible qui vise à jeter le trouble dans l'opinion publique et à influencer le vote.

Le Grand Conseil décide d'entrer en matière

Lors de sa session du 17 octobre, le Grand Conseil a adopté par 38 voix contre 35 le rapport de majorité, c'est-à-dire accepte l'entrée en matière. Qu'est-ce que cela signifie ?

L'initiative déposée par le GAPP est dite non formulée. Elle concluait en ces termes :

«Les soussignés ... demandent au Grand Conseil de la République et Canton de Genève: que l'attribution de prix scolaires à des élèves sélectionnés, quels que soient les critères de cette sélection, soit supprimée des textes légaux en vigueur.»

Elle fut renvoyée pour examen à la commission de l'enseignement et de l'éducation dont les travaux se sont achevés par les rapports ci-dessus, présentés à l'ensemble des parlementaires.

EN CAS D'ENTRÉE EN MATIÈRE

- 1) Le Grand Conseil admet le point de vue des initiants et propose la **modification de loi adéquate**, en l'occurrence l'abrogation de l'art. 27A.

C'est cette **modification qui sera soumise à la votation populaire.**

EN CAS DE REFUS D'ENTRÉE EN MATIÈRE

- 2) Le Grand Conseil rejette le point de vue des initiants et soumet tel quel le texte de l'initiative à la votation populaire.

Dans le premier cas, l'aval du Parlement est, en principe, un atout d'importance. On admet généralement que le peuple tient compte de manière favorable du fait que telle initiative bénéficie de l'appui de ses élus.

Dans le second cas, le préavis négatif du Parlement peut peser sur la décision du peuple, pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Mais de toute manière le peuple se prononce pour ou contre l'objet de l'initiative.

Pour ce qui est de celle concernant la suppression des prix, l'entrée en matière a été acceptée à une faible majorité (3 voix) et un nombre important (inquiétant?) d'absents ou d'abstentions (27!).

Le dossier a donc été renvoyé à la commission de l'enseignement qui devra rédiger les modifications législatives nécessaires, à soumettre au plénum puis au vote populaire.

On voit dès lors qu'il reste à franchir plusieurs étapes:

- 1) Rédaction de la nouvelle loi.
- 2) Discussion par le Grand Conseil.
- 3) Vote populaire.

Que se passera-t-il si sur le point N° 2 la majorité précédente est renversée? Nous n'avons pas le fil d'Ariane qui nous permettrait de nous retrouver dans le labyrin-

the de la procédure, mais il semble que la situation pourrait être assez compliquée.

Nous tenterons de nous renseigner.

Promotions 81: le suspense

Le temps court, et vite! Compte tenu des délais indispensables, il est difficile de

savoir si le vote populaire pourra avoir lieu assez tôt pour avoir un effet sur les prochaines promotions.

Quoi qu'il en soit, la SPG suit les événements de près. Rien n'est joué!

L.U.

Compte rendu de l'assemblée générale du 13.10.1980

Après lecture des admissions et démissions qui s'équilibrent (légère avance du nombre total des membres).

CONDUITE ET APPLICATION

Plusieurs collègues manifestent leur mécontentement par le procédé désinvolte utilisé lors de l'introduction de ce nouveau mode d'évaluation:

- **information des maîtres:** tardive et trop brève, parfois même inexistante,
- **information des parents:** trop tardive. La plupart des parents ont appris le changement intervenu par l'article de la «Tribune de Genève».

On aurait voulu faire rater l'opération qu'on n'aurait pas agi avec plus de maladresse. Malgré ces «couacs» la satisfaction est certaine de voir disparaître la vieille pratique du carnet-punition.

Le sujet sera repris en délégations.

CIA ET CARTEL

Jacqueline Breda remplacera Arlette Notz au comité CIA pour le groupe D. Il nous manque, malgré l'arrivée de Lyllian Schaedler, une déléguée D (enfantine). Candidature à adresser au secrétariat SPG.

Jean-Marc Richard, en remplacement de Paul Dunner, représentera la SPG au Cartel avec Yves Delieutraz, tandis qu'à l'assemblée des délégués, nous aurons en plus d'Erica Louis et Liliane Urben, Annette Odille, Laurence Mazenod, Jean Piotton.

SURCHARGES DES MAÎTRES PRINCIPAUX

Depuis un certain temps l'accumulation de nouvelles charges (chacune prise séparément n'étant peut-être pas très importante) est flagrante et la grogne s'installe. Par exemple pas moins de 250 circulaires sont arrivées sur le bureau des MP depuis la rentrée. Il y a le matériel dont il faut prendre livraison, etc.

La commission MP redémarre donc, elle se réunira le **11 novembre** pour la première fois (17 h., local SPG).

RENTRÉE

	641 enfantines
1462 classes, soit:	715 primaires
	106 spécialisées

Effectifs: Ils baissent lentement mais on compte encore 38 classes à 26 élèves et plus, 120 classes à 25 élèves et davantage.

A noter: 140 classes à double degré
= moyenne 19,6 élèves.
1196 classes à degré unique
= moyenne 20,3 élèves.

Il n'est pas normal qu'une classe à degré double ait le même nombre d'élèves qu'une classe à degré unique. Il faudrait qu'on veuille à une meilleure répartition. Par ailleurs le problème des intégrations (combien par classe, quel effectif maximum) reste posé. Nous attendons toujours la création de la commission officielle de l'intégration.

ENSEIGNANT GÉNÉRALISTE

Avant la discussion, quelques chiffres. L'ensemble du personnel de l'enseignement primaire représente 2047 postes (≠ 2047 personnes, mais davantage puisqu'il y a des personnes à mi-temps).

(Chiffres 79-80, mais ordre de grandeur identique à ceux de 80-81 non encore connus au moment de l'AG.)

Nombre total de postes		2047
enseignement primaire		
Candidats études pédagog.	149	
Inspecteurs	30	
Maîtres de disciplines spéc. et éducateurs	216	
Détachés (SRP, SRS, environnement, etc.)	53	
Enseignants attachés à une école (soutien, complémentaires, etc.)	125	
	(env. 180 pers.)	
FAPSE	6	579
		1468

Titulaires de classes

Un bon nombre des postes ci-dessus ne seront jamais des postes de titulaires: les maîtres de disciplines spéciales que nous avons demandés de longtemps, par exemple. D'autres postes sont payés par la DEP de longtemps et remontent à une époque de vaches grasses.

Certains collègues s'inquiètent du gonflement du personnel d'encadrement. L'attrait du travail à mi-temps y a sa part et il y a probablement ici la conjonction de deux besoins: les appuis et le travail à temps partiel.

C'est l'occasion pour l'assemblée de réitérer sa demande de voir ouvrir davantage de **postes de duos pédagogiques**, solution qui est la seule à offrir à un généraliste la possibilité de poursuivre son métier et de garder le contact avec la pratique de la classe.

Certains collègues s'inquiètent du peu de cas qu'on fait de la tenue de classe et de l'image de marque de l'instituteur généraliste qui perd du terrain alors que la tâche s'alourdit. Après une riche discussion, l'assemblée, rappelant le vote du 31.3.80 sur **la création de duos pédagogiques**, vote la résolution suivante:

1) Les membres de la SPG réaffirment que l'enseignant primaire (secteur élémentaire, moyen et spécialisé) est avant tout un généraliste.

Un amendement visant à ajouter les mots «titulaire de classe» à la fin de la résolution N° 1 est rejeté.

2) Ils estiment que l'encadrement pédagogique (appuis, enseignants complémentaires, bibliothécaires, etc.) n'est pas une activité spécifique réservée à une catégorie intermédiaire de personnel, mais bien une activité de *généraliste* non titulaire *limitée dans le temps* accessible à tout enseignant primaire qui en exprime le vœu.

(Italique = amendement)

L'heure étant avancée, le point N° 4 concernant les statuts est reporté à l'AG du 24 novembre 1980.

DIVERS

Français renoué: L'information aux parents est trop longue, rédigée dans une langue de spécialiste. De plus il n'est pas normal qu'on parle de «langue maternelle» à propos de cet enseignement quand 40 % de nos élèves sont étrangers et pour la plupart de langue maternelle autre que le français. Pourquoi ne pas utiliser les termes «l'apprentissage de la langue française»?

UCE: Les collègues de cette équipe donnent lecture d'un texte dans lequel, après avoir fait l'historique de leur expérience, ils regrettent et s'opposent à la décision DEP visant à la réintroduction partielle des notes dans leur école. Jusqu'ici l'UCE remettait aux parents un dossier d'évaluation. Ceux-ci, solidaires de la position des enseignants UCE, refusent également la réintroduction des notes.

Statuts SPG - Modifications

Les mots en italique sont rajoutés.

Art. 4. Membres

- 4.1. Peuvent être membres actifs de la SPG les fonctionnaires *et employés* de l'enseignement primaire genevois exerçant une fonction pédagogique, à l'exception *du personnel administratif* et de toute personne chargée du contrôle des enseignants.
- 4.3. Cet article ne concerne pas les membres entrés à la SPG *en vertu des statuts antérieurs à 1969*.

Art. 6. Démissions

- 6.1. Toute démission doit être adressée par écrit au président de la SPG, *6 mois avant la fin d'un exercice, au plus tard à fin décembre*. La cotisation de l'exercice en cours est due, quelle que soit la date de démission, sauf si cette dernière parvient au président dans un délai de 30 jours après l'AAA. L'AAA marque le début et la fin de l'exercice.
(Supprimé: elle ne pourra être acceptée que si le membre démissionnaire est en règle avec le paiement de ses cotisations.)
- 6.2. Tout membre attaché à la direction, nommé à une fonction administrative hiérarchique ou chargé d'un contrôle pédagogique quelconque du corps enseignant est considéré comme démissionnaire, *à l'exception des membres qui bénéficient des anciens statuts*.

Art. 7. Sanctions contre un membre

- 7.2. Dans les cas d'atteinte grave aux intérêts de la SPG, le comité peut renoncer à la sanction prévue et appliquer directement *la sanction la plus grave*.

Art. 8. Membres d'honneur

- 8.1. *Il ne sera plus nommé de membres d'honneur.*
Les membres d'honneur nommés en vertu de précédents statuts conservent leur titre.

Art. 12. Assemblée générale

- 12.7. Les décisions de l'A.G. sont prises à la majorité absolue *des membres qui s'expriment*. Le scrutin a lieu à main levée, ou au bulletin secret si un tiers des membres présents en fait la demande ou sur initiative du comité.
(Supprimé: les bulletins blancs et les abstentions ne sont pas pris en considération dans le calcul des voix pour la majorité.)

Convocation

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale le

LUNDI 24 NOVEMBRE 1980 à 20 h. 15
UNI I - AULA

Ordre du jour:

1. Admissions - démissions.
2. Communications.
3. Statuts SPG (voir plus loin).
4. Charte des équipes pédagogiques (voir plus loin).

Attention: La convocation ne reproduira pas ces textes. Gardez ce numéro de l'«Educateur»!

L.U.

Art. 17 Compétence du comité

- 17.2 Le comité ne peut voter valablement que si la *majorité absolue* de ses membres, président non compris, sont présents.
- 17.3. Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents *avec la présence au moins d'un vice-président ou du président*. En cas d'égalité des voix, le vote du prési-

dent départage. La votation a lieu au bulletin secret si le tiers des membres présents le demande.

Art. 20 Engagement de la SPG

- 20.1. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président, *ou du vice-président si le président est en incapacité de le faire*, sur la correspondance décidée par le comité.

Charte des équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire

1. DÉFINITION

- 1.1. Une équipe pédagogique est formée d'enseignants ayant pour but une approche et une pratique pédagogiques communes.
- 1.2. Les nouveaux brevetés peuvent être membres d'une équipe pédagogique.
- 1.3. Les membres d'une équipe pédagogique se choisissent librement et désignent l'enseignant qui peut être détaché de sa classe pour fonctionner comme enseignant complémentaire durant l'année scolaire.
- 1.4.1. En principe, pour la bonne marche de l'équipe pédagogique, un tournus est établi afin que chaque membre puisse, s'il le désire, assurer la charge d'enseignant complémentaire.
- 1.4.2. Cela implique que tous les membres de l'équipe travaillent en principe à plein-temps.
- 1.5. Une équipe pédagogique implique:
- 1.5.1. Un accord préalable sur un projet pédagogique précisé et redéfini par l'expérience.
- 1.5.2. Une entente sur les objectifs découlant de la LIP, articles 4 et 5.
- 1.5.3. Une communication et un partage des expériences et des techniques.
- 1.5.4. Un engagement commun face aux enfants.

2. FONCTIONNEMENT

- 2.1. En principe et pour autant que les conditions ci-dessus soient réunies, la garantie de fonctionnement d'une équipe pédagogique est d'une durée minimum de cinq ans.
- 2.2. L'équipe pédagogique définit et gère son fonctionnement interne.
- 2.3.1. Les équipes pédagogiques ont droit, en principe, à une demi journée mensuelle de décharge pour un travail en commun.

- 2.3.2. L'ordre du jour est fixé par l'équipe de même que la participation d'intervenants extérieurs.
- 2.4. Chaque équipe gère son budget de fonctionnement.

Règlement d'application de la charte des équipes pédagogiques

1. DÉFINITION

- 1.1. L'équipe pédagogique est responsable de sa structure. C'est elle qui décide de l'intégration d'un enseignant.
- 1.2.1. L'équipe pédagogique n'a pas de structure figée, ni dans sa composition, ni dans les objectifs qu'elle poursuit. La structure de l'équipe est redéfinie chaque année.
- 1.2.2. Tous les membres de l'équipe pédagogique ont une responsabilité commune face aux enfants, aux parents, aux autorités.
- 1.3.1. En principe, les membres des équipes pédagogiques font partie de la SPG.
- 1.3.2. Pour que la SPG puisse soutenir les projets des équipes pédagogiques, ceux-ci lui seront transmis après avoir été signés par la totalité des membres.
- 1.3.3. Les anciens projets reconduits seront envoyés à nouveau, amendés ou non, accompagnés d'un bilan d'activité.

2. FONCTIONNEMENT

- 2.1. La dissolution ou la modification d'une équipe pédagogique doit être négociée avec les membres.
- 2.2. En cas d'absence prolongée d'un de ses membres, l'équipe propose les conditions de son remplacement.

- 2.3.1. Les décharges sont à disposition des membres de l'équipe pédagogique, le quota et la fréquence sont à définir en début d'année.
- 2.3.2. Pour des sujets qui n'ont pas été fixés à l'ordre du jour par l'équipe, les inspecteurs organiseront des rencontres sur leur propre crédit de décharge.
- 2.3.3. Le choix des personnes qui participent aux séances de travail en commun — enseignants, parents, chercheurs... — est du ressort des membres de l'équipe.
- 2.4.1. L'enseignant complémentaire a droit aux mêmes fournitures personnelles que les titulaires.
- 2.4.2. La subvention annuelle allouée à l'équipe est gérée par elle-même.

Le comité SPG à la cuisine

Quand des amis sont rassemblés et qu'arrive l'heure du repas, chacun a envie de se restaurer. Mais pour qu'on puisse manger un repas chaud, il faut que quelques-uns se dévouent pour passer à la cuisine, mettre la main à la pâte et préparer des mets appétissants.

Les 15 membres du comité SPG sont un peu comme une équipe de cuisine qui prépare pour vous de quoi vous sustenter.

Son action n'est pas toujours facile. Il y a là en présence 15 personnalités différentes qu'il faut harmoniser entre elles et utiliser au mieux en profitant des spécialités de chacun.

De l'eau dans son vin !

Quand on entre au comité, on arrive avec des idées personnelles, un idéal, des objectifs précis pour un meilleur fonctionnement de l'école. On s'aperçoit bien vite que nos idées ne sont pas forcément partagées par tous les collègues. La SPG, tout comme la société, est traversée par des courants parfois contradictoires. On apprend alors à mettre de l'eau dans son vin, et à faire preuve d'une certaine sagesse faite de détachement. Le maître dans sa classe voit les problèmes à son niveau.

Le comité, lui, doit monter un peu plus haut, sortir des murs de la classe pour avoir une vision d'ensemble. Il doit tenir compte à la fois de la situation générale dans l'espace (la réalité totale des classes dans le milieu socio-économico-politique du canton) et de la situation générale dans le temps. Le moment présent s'inscrit dans

une histoire de négociations pour des changements qualitatifs de l'école. Certaines de ces négociations ont abouti, d'autres ont avorté, d'autres attendent encore une solution. Le contexte dans lequel nous vivons fait qu'on ne peut obtenir tout, tout de suite et tel qu'on le voudrait.

La noce à Thomas?

C'est ce que certains de nos collègues ont de la peine à comprendre, ils ne regardent que leur secteur et leurs demandes et s'impatientent de devoir attendre les changements souhaités qui n'arrivent que trop lentement à leur gré.

D'autres, au contraire, trouvent que les changements vont trop vite, qu'il y en a trop, et ils se plaignent aussi.

Ainsi le comité SPG devient la cible de la grogne des uns et des autres, et malgré cette «noce à Thomas», il doit continuer à avan-

cer sereinement en faisant la part des choses. Il doit naviguer avec sagesse, ni trop avant-gardiste, ni trop traditionnel, dans un juste milieu, en gardant le cap vers le but fixé.

Le juste milieu

Or, le juste milieu est souvent insipide et décevant, même pour les membres du comité qui personnellement se situent à un endroit précis, souvent ailleurs que dans le compromis de la ligne médiane. Quand on est membre du comité, on ne parle plus en son nom personnel, on devient porte-parole des décisions votées en assemblée qui deviennent la ligne directrice de tous. On apprend, souvent avec souffrance, à faire la différence entre sa personne et sa fonction.

La personne aimerait recevoir un *feedback* positif de ses actions, elle aimerait

plaire aux collègues et ne pas déplaire aux autorités. Or sa fonction l'amène souvent à déplaire aux uns et aux autres, même quelquefois contre sa conviction personnelle. C'est une situation inconfortable qui ne peut être acceptée qu'avec sagesse, détachement, et aussi avec un esprit de recherche et d'invention pour trouver le meilleur compromis admissible par chacun.

Et si vous n'aimez pas le mouton...

Et pour reprendre la comparaison culinaire du début, si les convives ont demandé un gigot d'agneau, l'équipe de cuisine l'apprêtera pour en faire un plat succulent et si l'un d'eux ne supporte pas l'odeur du mouton, il pourra toujours l'assaisonner de romarin pour mieux en faire passer le goût!

Erica Louis

Contacts avec les parents et évaluation «conduite et application»

Le changement intervenu n'est pas qu'une modification rédactionnelle, on l'a déjà dit. C'est surtout un nouvel état d'esprit qu'il faut introduire dans la manière d'apprécier l'attitude des élèves et de transmettre l'information aux parents.

Une de nos collègues a trouvé le moyen du journal de classe dans lequel ses élèves expriment quotidiennement (ce pourrait être tous les deux jours, toutes les semaines, selon l'accord intervenu avec les enfants et les parents et compte tenu aussi de l'âge des élèves et de leur capacité à écrire) une ou deux impressions de leur journée.

Ce journal vaut pour la classe qui l'a choisi.

Il n'est pas dit qu'ailleurs il fonctionnerait aussi bien. En aucune manière il n'a valeur de «système» à institutionnaliser le «truc» qui va faire des miracles. Il s'agit simplement d'une tentative de nouvelles relations enseignants-élèves-parents. Il en existe d'autres: nous serons heureux de les publier ici.

Une tentative parmi d'autres

Historique:

1979, septembre: l'école vote la suppression des carnets traditionnels. Le groupe des collègues de 6^e «pond» une grille de comportement et de travail. Il présente à une réunion de parents des propositions basées sur les constats suivants:

- Esprit dans lequel la grille a été réalisée.
- Difficultés: élèves insouciants; élèves trop soucieux se culpabilisant.
- Danger des traces laissées dans les carnets qui suivent l'enfant jusque chez les patrons.
- **Décisions des parents:** acceptation de la grille et de son esprit
décision de remettre une feuille aux parents tous les mois avec: résolutions de l'enfant pour le mois, discours de

l'institutrice sur le comportement et le travail, nouveaux points choisis par l'enfant. Ces feuillets sont stockés à la fin du carnet remis ou pas par les parents au professeur qui prendra l'inscription au C.O. Sur la page du carnet figurera la mention «Voir feuilles annexes».

Réalisation: les enfants choisissent 3 points dans la grille:

- a) celui qu'ils sont sûrs de tenir
- b) celui qu'ils ne sont pas sûrs de tenir
- c) celui qu'ils ne sont pas du tout sûrs de tenir.

Les enfants ont très vite décidé que sur les points qu'ils n'avaient pas choisis, ils devaient être intouchables. (Exemple: j'ai choisi d'écrire mieux, donc si je ne fais pas mes corrections, elle n'a rien à dire, etc.)

Certains élèves ont dit qu'ils avaient de la difficulté à savoir où ils en étaient. Un malaise, un flottement, un flou artistique s'installa. C'est alors que j'eus l'idée du journal de classe. Chaque jour l'élève dispose de 10 minutes pour écrire dans son journal:

1 point positif et **expliquer pourquoi**

1 point négatif et **expliquer pourquoi**

ou 2 points positifs, mais en tout cas pas 2 points négatifs.

Exemple:

- j'ai mal travaillé en géographie parce qu'un garçon du groupe n'a pas arrêté de chahuter;
- + j'ai aidé Laurent à corriger sa récitation parce qu'il n'arrivait pas à suivre, etc.

En rouge (mais je pourrais le faire en bleu), j'interviens pour louer ou blâmer. Je décide de faire signer ce cahier **ou non** par les parents. (De toutes façons, ils le signeront en tout cas toutes les 3 semaines.)

Une institutrice de 6^e

EXTRAITS DE JOURNAUX DE CLASSE

Mercredi: Je me suis querellée avec Tony: il nous embêtait à l'élastique, sa veste est tombée, il voulait que je la ramasse, j'ai refusé, il m'a donné des coups de pieds, j'ai attrapé sa jambe. Il m'a pris mes lunettes. J'ai fait 0 faute à la récitation mais j'avais mal écrit.

Vendredi: J'ai fait 0 faute à la récitation. Je n'ai pas assisté au cours de géographie. *Pourquoi?*

Mardi: J'étais furieuse car quand on épelle, le groupe d'Elisa veut passer avant alors que quand Elisa était à ma place, elle était ravie de passer avant les autres. Géographie: fini l'épreuve.

Mardi: J'ai oublié le cahier d'évaluation à la maison, je ne me suis pas fait gronder car cela ne m'arrive pas souvent. Récitation: 2 fautes dont une assez bête (épithète).

Je n'ai presque pas pu faire la gymn. car j'ai à nouveau eu mal au pied, alors j'ai été me rhabiller.

Vendredi: 0 faute à la récitation, 1 faute sur 2 exercices de conjugaison et un 6 en poésie; à la récréation, je me suis battue avec Laurent qui ne faisait que de nous embêter avec sa bande (D.R. P.S. L.F. et Co.).

Mercredi: 1 faute à la récitation. On a eu une épreuve sur la conjugaison, on a eu droit au Micro Robert.

Mardi 6 mai: 0 faute à la récitation. Epreuves de voc. je sens l'orage ou plutôt la pluie mais à toutes les épreuves car j'ai peur d'une mauvaise note que je n'espère pas. On a reçu l'épreuve d'orth., j'ai un 6. Corrigé les devoirs j'ai fait tout juste. On a dû lire le texte de la classe de neige comme note. J'ai eu 5+.

Du 19 oct. au 20, 21 nov.

Je tiens compte de l'avis des autres: Oui, à la récréation (avec Catherine).

10.10.1979: Point que je ne suis pas du tout sûre de tenir: Je suis capable d'admettre mes erreurs. Je n'en ai pas eu l'occasion.

Mercredi: Le matin nous avons eu une épreuve de grammaire et je pense avoir fait une bonne note en tout cas je me suis donné de la peine. J'ai fait 2 erreurs à la récitation. Aux math. j'ai bien compris les explications de la maîtresse.

Lundi: Je suis très contente de moi car ce matin nous avons corrigé des épreuves et je n'ai pas eu de notes au-dessous de quatre.

14.11.1979: Cette semaine je n'ai pas apporté des documents car je n'en ai pas trouvés.

20.11.1979: Mon idée sur mon carnet: Je bavarde trop en classe. Application: tout va bien.

Samedi: J'ai bien avancé les maths chez Anne-Catherine et à la gymn. on a joué au foot. *Et alors?*

Mercredi: Nous avons lu la Jonque mystérieuse et après nous sommes allés aux

Fraisiers jouer au ballon-prisonnier. *Ton avis!*

Mardi 15 matin: J'ai 2 erreurs à la récitation. A la piscine j'ai très bien nagé sauf quand on devait faire la pirouette j'avais un peu peur.

Vendredi: A la piscine j'ai pris un peu d'élan pour plonger et le sol était mouillé et j'ai glissé et je me suis fait mal au dos.

Samedi: Je ne suis pas contente de moi j'ai fait quatre erreurs au calcul mental.

POUR FAIRE FACE AU MALAISE PROFESSIONNEL

Création de la Commission sociale

La Commission sociale est née du besoin de trouver une réponse au malaise professionnel ressenti par de nombreux collègues et exprimé par le N° 11 de l'«Educateur» (1980) sur la santé mentale de l'enseignant. Les réactions à ce numéro ont montré que de nombreux collègues ressentent une lassitude devant leur profession et s'interrogent.

D'autre part, la présidente de la SPG a à faire face à des cas parfois difficiles (médicaux ou autres), connus trop tardivement. Les structures actuelles de notre association ne permettent pas de répondre à ces appels de détresse, ni surtout de les prévenir en offrant une aide aux personnes en difficulté, sous forme d'écoute et d'orientation vers les services compétents.

Situation actuelle: patron et conseiller se confondent

En ce moment, c'est le chef du personnel, sous-directeur de l'enseignement primaire, qui traite les cas difficiles. Son intervention peut se justifier en dernière extrémité, quand il faut par exemple exempter la personne de la tenue de classe, devenue impossible à assumer. Mais pour tous les cas intermédiaires, où l'enseignant fatigué se pose des questions et cherche un soulagement momentané, recourir au patron c'est s'attacher une étiquette de disgrâce autour du cou. La dépression nerveuse, si courante dans le monde des enseignants, est malheureusement encore stigmatisée, taxée de honteuse dans notre société. Celui qui aura réussi à surmonter ce moment pénible restera susceptible de rechute dans l'esprit de la direction. Si rien n'est inscrit dans son dossier personnel de fonctionnaire, on n'empêchera pas qu'il y ait une réserve dans le dossier parallèle qui existe dans la mémoire du chef du personnel. L'image de cet enseignant est ternie.

On ne peut être à la fois patron et conseiller psychologique ou soutien moral. Croire que ces deux tâches sont compatibles relève de l'utopie.

Vendredi: Pour les maths je suis très contente de moi. La gymn. s'est très mal passée. *Pourquoi?*

A la kermesse je me suis bien amusée notre stand m'a beaucoup plu mais on était que deux et on arrivait pas parce que il fallait surveiller la caisse, servir les gens et les verres, c'est qui qui lavait? personne; enfin à part ça tout s'est bien passé.

(Les remarques en italique sont de l'institutrice.)

Malaise larvé mais général

Le malaise professionnel n'est pas seulement le fait de quelques-uns. Il nous semble assez général en Suisse et en Europe même. Chez nous, il se traduit par le besoin, après un certain nombre d'années d'enseignement, de sortir de sa classe, de «faire autre chose». D'où la facilité de recrutement pour le soutien et l'appui et tous les détachements divers. On se bouscule au portillon et si on ajoute que ces postes, actuellement, sont les seuls qui permettent un travail à mi-temps, on comprend encore mieux leur attrait.

Essayer de réagir

Il devient urgent d'analyser le malaise ressenti, de trouver ses causes et d'inventer une riposte dans le but de revaloriser la fonction enseignante, d'aider nos collègues à se sentir bien dans leur classe, d'améliorer leurs conditions de vie, de désamorcer les critiques et pressions qui les cernent de toutes parts et les démoralisent, bref, en un mot, il s'agit de regonfler le moral des troupes.

Le rôle de la commission sera donc:

1. Analyser le malaise professionnel.
2. Lui trouver des solutions
 - au plan personnel
 - au plan général.
3. Mettre en place une structure opérationnelle d'accueil, de soutien et d'interventions pour nos collègues en difficulté.

La Commission sociale se réunira une fois par mois, le mardi, de 17 à 19 heures, au local SPG. La première séance est fixée au **mardi 25 novembre, à 17 heures.**

Venez nombreux, l'enjeu est important.

Erica Louis

Commission enfantine

La dernière réunion de ce groupe a été très fructueuse. Les sujets abordés ont été les suivants:

LECTURE

La question du matériel nécessaire à la nouvelle méthodologie a été longuement discutée. Les jeux reçus ont été appréciés, parfois estimés trop luxueux. Les mêmes budgets auraient permis d'acquérir un matériel plus simple, moins «dommageable», plus facilement renouvelable.

Les collègues insistent aussi sur le fait que le matériel n'est **qu'un moyen** et sûrement pas le but de la nouvelle méthode. Ce qui par contre est nécessaire, c'est d'approvisionner rapidement les coins-lecture, de façon que les enfants y trouvent une grande variété de livres, brochures, etc. **Pour le plaisir de lire.** Et uniquement. Sans que se profile derrière l'obligation d'un «jeu» à réussir, d'un exercice, etc.

QUELS LIVRES VOULEZ-VOUS?

Une commission DEP/SPG se préoccupe du choix de ces livres. Les délégués SPG doivent fournir une liste de publications enfantines à destination des bibliothèques de nos degrés (4-8 ans).

Toutes suggestions à ce sujet sont les bienvenues. Envoyer **les titres que vous proposez au secrétariat SPG avant le 18 courant.** Merci de votre collaboration.

INTÉGRATION D'ÉLÈVES

De plus en plus on maintient, on intègre en classe ordinaire, des élèves qui autrefois auraient été placés en classes SMP. Au principe même de l'intégration, chacun adhère. Encore faut-il qu'un minimum de conditions soient remplies:

- accord de l'enseignant,
 - nombre limité d'intégrations par classe,
 - blocage de l'effectif, etc.
- (Sujet à reprendre.)

ANIMATION THÉÂTRALE

Discussion passionnante avec deux comédiens du Théâtre Am Stram Gram. Les besoins sont les suivants: d'une part les degrés enfantins sont peu touchés encore par le passage de divers maîtres de disciplines spéciales, d'autre part le théâtre pénètre peu dans toutes les classes de la population.

Une démarche reliant les deux points ci-dessus serait d'offrir au secteur élémentaire (mais pourquoi pas au secteur moyen) la possibilité de recevoir, à la demande, dans le cadre de l'appui en activités artistiques — donc sans surcharge de programme mais comme alternative — une animation théâtrale faite par des comédiens, à raison par exemple d'un passage d'une demi-journée pendant 6-8 semaines. Séance bien suivie (environ 30 personnes). La prochaine est fixée en janvier, date à préciser.

L. U.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Neuchâtel

Comité central VI

Une lettre sera adressée à la FCOM-CRT dans laquelle nous donnons le résultat du vote de ce soir — après que notre président eut résumé les circonstances de la première séance d'information donnée dans le but de définir les objectifs de l'initiative visant à une meilleure protection des travailleurs contre les licenciements (cf. «Educateur» N° 30). A l'unanimité, nous décidons de participer au comité de «patronage» et d'organisation. Certes nos moyens sont limités, mais la CRT dispose de structures administratives efficaces et nous n'aurons pas à solliciter notre administrateur dans une trop large mesure.

La volte-face départementale en ce qui concerne les décharges horaires accordées aux instituteurs et institutrices inscrits à des cours universitaires a provoqué une indignation compréhensible parmi les membres de la commission EP-SPN. La plupart de ses membres ont démissionné de la commission, l'une même du syndicat. Il est évident que deux ou trois «opérations» aussi infructueuses (malgré un départ plein de promesses) risquent fort, à long terme, de

discréditer tant l'un que l'autre des deux partenaires...

Deux des membres de la commission (actuellement en observation dans la station des soins intensifs) s'accrochent obstinément et pensent qu'on peut encore faire quelque chose dans le domaine de l'éducation permanente.

Calendrier

24 novembre: séance informelle SNEPP-VPOD/SAE-SPN (au niveau des deux comités respectifs).

22 décembre: entrevue DIP-SAE/SPN; nous reprendrons le dialogue quant aux modalités devenues tout à coup inapplicables à propos des décharges mentionnées plus haut. Le problème de l'harmonisation des vacances sera également évoqué. Ainsi, le 22, certains d'entre nous seront en vacances. D'autres pas. Déjà les vacances d'automne n'ont pas «coïncidé» cette année non plus. Voici qu'à Noël, égale-

ment, le début des vacances de fin d'année civile ne correspondra pas. Il devient de plus en plus délicat de trouver des dates de réunion de nos diverses commissions ou comités...

Service Croix-Rouge Jeunesse

Quelques sections de la SPR disposent de comités SP-CRJ... Le comité romand de la Croix-Rouge Jeunesse souhaite que le canton de Neuchâtel ait aussi un comité SAE-SPN-CRJ. Collègues, à vous de jouer.

Si certains d'entre vous participent déjà, d'une manière ou d'une autre, aux activités de la Croix-Rouge dans leur commune ou district et pensent qu'il serait bénéfique que nous acceptions la demande de la CRJ, faites-le nous savoir. Le volume des affaires que votre CC doit digérer est tel que nous ne pouvons assumer efficacement cette nouvelle tâche. Toutefois nous sommes prêts à assumer les liaisons administratives

nécessaires à la constitution éventuelle de cette commission permanente...

Entre-temps, nous invitons M. James Christ, secrétaire romand de la CRJ, à venir exposer au CC ce qu'il souhaite exactement et attend de cette commission «cantonale».

Rachat(s) à la caisse de pensions de l'Etat

(Cf. «Educateur» N° 32.)

En complément aux quelques lignes parues en page 1008 et au résumé paru dans le N° 34 de la séance du Grand Conseil, voici les quelques précisions suivantes:

Les «fantaisies de l'ordinateur» dont il était fait mention sont en fait assez désagréables quant aux retombées sur le budget de nos collègues.

L'arrêté du Grand Conseil fut adopté en novembre 1979. Ce n'est qu'en juillet (le 1^{er}) qu'une lettre parvint aux intéressées. Elles pouvaient y lire entre autres que le délai de «remboursement» courait jusqu'au... 31 juillet (de la même année). De plus, un taux (très variable) apparaissait également. Selon la date d'affiliation à la caisse, nos collègues «accusaient» un manque d'assurance de douze, cinq ou trois mois. Si bien que le 5% annuel devenait entre autres un 3,33% pour certaines. Ce 3,33% fut malheureusement parfois calculé d'une manière erronée et, sans le réflexe de l'une d'entre elles, elle aurait payé passablement trop cher ce rachat. Après l'avoir fait remarquer à qui de droit, une deuxième circulaire, identique quant à son libellé, lui parvint. Mais... les chiffres avaient changé! Le délai était «prolongé» d'un mois.

Nous n'ignorons pas que l'un des responsables de la caisse de pensions a quitté l'administration cantonale, que son successeur est tombé malade entre-temps et qu'un certain retard est pour quelque chose dans cette lenteur et cette (ces?) erreur de calcul. Certes, lorsque l'erreur est de notre côté, la semonce ne tarde généralement guère. Du moins avons-nous la politesse d'excuser notre maladresse et tentons-nous d'expliquer brièvement la ou les raisons du contre-temps... Notre syndicat dispose d'un

«fonctionnaire» à temps très partiel! Notre partenaire peut certainement compter sur un effectif plus vaste.

Et nous sommes enseignants avant tout. Que nos collègues agacés nous pardonnent certaines lenteurs ou incompréhensions.

Il est prouvé que la verticalité a de graves inconvénients!

Le bureau des recettes de l'Etat, les services de l'impôt de nombreuses communes, également, «étalent» les paiements de l'impôt: ainsi, de fin mai à fin octobre, se succèdent une... succession de «ponctions» terribles pour nos budgets et comptes familiaux. Il semble que la caisse de pensions en calculant les délais de paiement de «rattrapage» ait totalement ignoré ce que faisait son «confrère» des contributions.

Rappelez-vous qu'on a cherché à nous convaincre que la verticalité dans l'organisation de notre formation continue serait bénéfique...

Enquête sur la retraite

La commission des finances tourne rond. Un premier projet — document de travail — a été élaboré. Il nous a été présenté. Il sera travaillé lors de la prochaine séance de la commission, le 11 novembre prochain.

Ce document propose que l'enquête porte entre autres sur les «thèmes» suivants:

âge de la retraite — retraite progressive? — différence entre sexes — montant de la rente dans différentes conditions — durée de la cotisation et aménagement de cette durée en fonction des projets individuels — année(s) de congé éventuelle(s) — diminution du temps de travail ou diminution de la durée de la vie active — coût des avantages ou prix qu'on est disposé à «payer» — nature des rentes: centrées sur l'homme ou sur la femme ou sur les deux? — rachat partiel ou total de la retraite en capital — etc.

L'enquête est construite sur le postulat suivant: **Il ne s'agit plus de veiller à ce que chacun puisse passer ses vieux jours à l'abri du besoin, mais plutôt d'aménager et de gérer son temps de vie individuellement.**

Cette enquête sera présentée au CC. Puis nous consulterons les diverses associations et syndicats de fonctionnaires, y compris le SNEPP et le SNES (VPOD) afin de savoir s'ils souhaitent collaborer à cette enquête.

Ainsi, l'un des points de la déclaration d'intention de notre dernière AG est «en travail». Un de plus, vous l'aurez remarqué si vous lisez attentivement l'«Educateur»!

Cartothèque

Vous avez reçu l'enquête concernant les diverses délégations qu'éventuellement vous assumez en tant que membre du SAE-SPN.

Comme vous l'écrit le président, vos réponses sont indispensables à la meilleure marche de notre syndicat. Y répondre vous prendra moins de temps qu'à nous pour dépouiller vos innombrables réponses!

Au travail donc!

● Deux petites semaines. Deux très courtes semaines encore et... il sera trop tard pour émettre votre opinion, faire part de vos remarques, évoquer vos informations à propos de la question

nos élèves travaillent-ils trop?

Sans réponse de votre part, je me verrai contraint de me rabattre sur un rapport «vieux» de cinq ans et dont les conclusions étaient qu'«ils» peuvent travailler plus afin d'être mieux occupés après le temps d'école quotidien. Vrai? Faux? A vous de juger. Les conclusions du rapport cité étaient plus «développées» que dans la mini-phrase ci-dessus. Nos collègues du SNEPP pensaient exactement le contraire. Où est... le juste milieu? J'attends. Si je ne reçois aucun signe de vie, me prouvant ainsi qu'à la limite vous vous en moquez éperdument, je serai bien obligé de me référer à ce document qui n'est plus très jeune... Alors, à vos stylos!

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Vallée de Joux - 1341 L'Orient

Pour vos camps de ski/classes de neige, nous vous offrons un DORTOIR de 30 places + grande salle + réfectoire + téléski à proximité. Tout confort. Prix avantageux.

Renseignements auprès de l'administration du village, tél. (021) 85 57 05.

Organisez votre prochain séjour de ski ou de classe dans le Jura neuchâtelois

SUR-LE-VAU, VAL-DE-TRAVERS

Mise à disposition, maison confortable (60 lits). Sports d'hiver à La Robella - Mont Chasseron. (Abonnements avantageux.) Différentes dates libres: janvier-avril 1981.

Renseignements: Karin Marti-Schlegel, Beethovenstrasse 1, 3073 Gümliigen, tél. (031) 52 65 79.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU SEJ

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Avant l'assemblée des délégués

Budget 1981 équilibré

« Nous avons passé près de trois heures de délibérations intéressantes », devait déclarer Paul Simon à l'issue de l'assemblée des délégués du syndicat qu'il présida le 30 octobre à Glovelier. C'était un hommage indirect au Comité central, qui venait de voir toutes ses propositions acceptées, hommage qu'un délégué, René Joray, concrétisa par ces paroles: « Le CC travaille pour nous. Il se réunit très souvent. Qu'il en soit ici remercié. » Trois heures de débats jamais ennuyeux, avec de gros morceaux comme le montant des cotisations et le budget 1981: près de 220 000 francs aux charges et aux produits, et un rapport fouillé du secrétaire central sur les fermetures de classes et d'écoles, le 13^e salaire, les gratifications d'ancienneté et l'indemnisation en cas de suppressions de postes. Nous nous contenterons aujourd'hui de présenter les comptes 1979 et le budget 1981, qui furent acceptés à l'unanimité par les délégués, réservant pour un prochain numéro le rapport du secrétaire central et les quelques points discutés dans les « divers ».

B.

Réuni à Bassecourt le 13 octobre sous la présidence de Paul Moeckli, le Comité central a discuté du budget 1981 à soumettre à l'assemblée des délégués et en a arrêté l'ordre du jour. Les nombreux problèmes en suspens qui ont trait à la défense des droits et des acquis des enseignants et qui font l'objet de tractations avec le Département de l'éducation, ont été examinés ensuite à la lumière des faits nouveaux intervenus. Mais il fut aussi question, à cette longue séance, des enseignants sans place et, entre autres choses, de la nouvelle commission Croix-Rouge Jeunesse.

Comptes de l'exercice 1979

(15 février au 31 décembre)

Remarques préliminaires

Pour estimer le résultat de l'exercice 1979, il faut tenir compte des faits suivants:

1) le bénéfice du compte 1979 est de	25 000.—	
2) auquel il faudrait ajouter:		
dépenses extraordinaires d'install.	27 000.—	
création d'un fonds d'amortissement	5 000.—	
soit	57 000	57 000.—

duquel il faudrait décompter:

1) somme reçue dans le cadre du décompte final du partage des biens SEB/SEJ	35 000.—	
2) titres reçus lors du même partage	10 000.— (oblig. BCV 8 %)	
soit	45 000.—	45 000.—

ce qui réduit le bénéfice à 12 000.—

pour l'apprécier, il faut observer que:

1) les charges courent sur un exercice de 10,5 mois		
2) n'ont pas été utilisés les crédits pour:		
assistance juridique:	3 000.—	
défense des intérêts	4 000.—	
soit	7 000.—	7 000.—

On atteint ainsi le bénéfice budgétisé pour 1979 de 5 000.—

Dans la fortune comptabilisée est contenu un montant de Fr. 68432.70 provenant du partage des biens de la caisse de compensation de salaires bernoise des enseignants primaires et en économie familiale.

L'impôt anticipé 1979, d'un montant de Fr. 968.75 a été restitué au SEJ le 11.6.1980.

La différence de Fr. 742.— en défaveur du SEJ (abonnements à l'« Educateur »; rubr. 6.1) sera restituée par la SPR au cours de l'exercice 1980.

La séance constitutive de cette importante commission a eu lieu en présence de tous les membres, le 7 octobre, à Glovelier. En font partie, représentant les sections du SEJ: Cécile Kottelat, Rossemaison; Alberte Veya, Bassecourt; Madeleine Buchwalder, Montenol; Francine Girardin, Saignelégier; Chantal Rais, Saignelégier; Bernard Chappuis, Porrentruy. M^{me} Agnès Frauenfelder, de Delémont, déjà caissière de la commission CRJ/SPJ, a été sollicitée pour occuper la même fonction, avec voix consultative.

La commission disposera dans l'immédiat d'une somme de Fr. 16715.90, résultat du partage de l'ancienne caisse entre la SEJB et notre syndicat. Nos collègues du Jura-Sud avaient d'emblée accepté la revendication du CC/SEJ qui constatait, à la remise des comptes, une erreur de partage. Pour ceux qui l'ignorent encore, cette somme, ainsi que tous les montants qui viendront s'ajouter lors de la vente du mimosa, sert à répondre à vos nombreuses demandes pour l'octroi d'aide à vos élèves de conditions modestes lors de camps de ski, courses scolaires, semaines vertes, etc. N'hésitez pas à utiliser ce canal pour les enfants défavorisés de votre classe. Adressez vos demandes à Alberte Veya, institutrice, présidente de la Commission Croix Rouge Jeunesse/SEJ, 2854 Bassecourt, ou à Francine Girardin, secrétaire, institutrice, 2726 Saignelégier.

1. Compte d'exploitation

Charges

1. ADMINISTRATION

1.1 Salaires

	Budget 1979	COMPTE 1979	Budget 1980	Commentaires des comptes 1979
1.1.1 Secrétaire central	81 500.—	66 034.40	68 700.—	10,5 mois + 1 mois de sal. supplém. en compensation de vacances
1.1.1.1.2 AVS + chômage		4 576.20	3 830.—	
1.1.1.1.3 Caisse de pensions		5 355.—	6 430.—	
1.1.1.1.4 Assurance indemn. journ.		—.—	2 000.—	Entrée en vigueur au 1.1.1980
1.1.1.1.5 Indexation		—.—	2 800.—	Pas d'indexation en 1979
1.1.1.1.6 Alloc. fam. + 1 enfant		2 047.50	2 340.—	
1.1.2 Gérance caisse-maladie	—.—	615.40	—.—	Frais d'administration
1.1.3 Aide de bureau	4 000.—	—.—	5 000.—	Est entrée en fonctions au 1.1.1980
1.1 Salaires	85 500.—	78 628.50	91 100.—	

1.2 Secrétariat

1.2.1 Loyer + électricité	1 700.—	1 487.50	1 700.—	10,5 mois
1.2.2 Equipement	5 000.—	—.—	3 000.—	cf. rubrique suivante
1.2.2.1 Crédit d'équipement	—.—	24 459.35	—.—	Equipement du bureau: mobilier + machines
1.2.3 Machines: entretien	1 000.—	—.—	1 000.—	
1.2.4 Matériel	3 000.—	6 125.50	4 000.—	
1.2.5 Ports et téléphone	3 000.—	2 852.—	3 600.—	
1.2.6 Assurance mobilier	1 000.—	210.20	300.—	
1.2 Secrétariat	14 700.—	35 134.55	13 600.—	
1. Administration: total	100 200.—	113 763.05	104 700.—	

2. Indemnités

2.1 Allègement du président	3 600.—	3 300.—	3 600.—	1 mois de vacances présidentielles en 1979
2.1.1 Indexation	—.—	—.—	150.—	
2.2 Frais de dépl. du secrétaire	2 100.—	1 837.50	2 100.—	10,5 mois
2.3 AD: séances + déplac.	4 000.—	5 003.15	5 000.—	4 AD en 1979
2.4 CC: séances + déplac.	8 000.—	7 256.20	9 000.—	
2.5 Comm.: séances + déplac.	3 000.—	3 836.30	8 000.—	
2.6 Vérif. des comptes	200.—	200.—	200.—	
2.7 Délégations	2 000.—	679.80	2 000.—	
2.8 Corresp. à «Educateur»	1 500.—	1 500.—	1 500.—	
2. Indemnités	24 400.—	23 612.95	31 550.—	

3. Assurances

3.1 RC	3 750.—	3 840.—	3 750.—	Prime annuelle: Fr. 5.50/membre
3.2 Perte de salaire	17 500.—	27 303.75	16 000.—	
3. Assurances	21 250.—	31 143.75	19 750.—	

4. Capitaux

4.1 Intérêts bruts	—.—	15.95	—.—	
4.2 Rendement des titres	—.—	—.—	—.—	
4.3 Frais généraux divers	—.—	442.20	300.—	Taxes et droits du CCP
4. Capitaux	—.—	458.15	300.—	

6. Abonnements

6.1 Feuille off. du commerce	94.—	102.—	120.—	
6.2 «Educateur»	21 000.—	20 608.—	26 500.—	
6. Abonnements	21 094.—	20 710.—	26 620.—	

7. Assistance juridique

	3 000.—	—.—	2 000.—	Pas de demande en 1979
--	---------	-----	---------	------------------------

8. Défense des intérêts

	4 000.—	—.—	3 000.—	Pas de dépenses en 1979
--	---------	-----	---------	-------------------------

Le 13^e salaire

Le projet d'un nouveau décret sur le versement du 13^e salaire sera soumis au Parlement jurassien. Il prévoit entre autres dispositions que «les fonctionnaires (et enseignants) dont les fonctions prennent fin en cours d'année ont droit au 13^e mois proportionnellement à la durée de l'activité exercée». Cette disposition est nettement plus favorable que celle prévue dans le décret en vigueur qui excluait pratiquement les enseignants démissionnaires en cours d'année.

Le secrétaire du SEJ interviendra au Parlement pour que:

- la base de calcul soit précisée;
- le nouveau décret soit rétroactivé pour l'année 1980;
- la réduction ou la suppression mentionnée à l'article 3 dépende uniquement des mesures prises concernant le salaire proprement dit.

Où sont donc les enseignants sans place?

Jean-Pierre Crevoiserat, qui représente le CC à la commission de surveillance des centrales de remplacement, présente un rapport qui permet de constater que sur 53 enseignants «disponibles» pour des remplacements, 16 seulement se sont inscrits aux centrales, et que l'inspecteur primaire aurait assez de remplacements à offrir, mais qu'il manque de remplaçants! Les efforts du SEJ, secondé maintenant par le Département de l'éducation, demandant instamment aux enseignants de s'adresser aux centrales pour se faire remplacer, commencent à porter leurs fruits. Ils sont en effet 30 %, contre 20 % il y a une année, à choisir cette voie qui permet de répartir les remplacements avec égalité.

On sait que devant le désintéressement des enseignants sans place, le comité ad hoc de l'association a démissionné. Le CC décide de convoquer les membres de cette association en assemblée générale.

— Michel Lachat et Maurice Jecker ont représenté le CC à une séance d'information consacrée par les syndicats chrétiens à l'initiative populaire qu'elle vient de lancer pour «la protection des travailleurs contre les licenciements». Le CC décide de proposer le soutien du SEJ à l'assemblée des délégués.

— Le manque d'informations dont dispose le CC sur les travaux de la commission cantonale de perfectionnement et l'absence d'influence du SEJ qui en découle l'incite à

	Budget 1979	COMPTES 1979	Budget 1980	Commentaires des comptes 1979
9. Divers				
9.1 Divers	5000.—	784.—	2000.—	
9.2 Action pour l'enf.	—.—	—.—	2000.—	
9. Divers	5000.—	784.—	4000.—	
10. Cotisations				
10.1 A la SPR	—.—	18240.—	18400.—	
10.2 Au CARESP	—.—	545.—	600.—	
10.3 Aux sections	—.—	8154.—	—.—	Remb. de cotisations
10.4 A l'AEP	—.—	3775.—	—.—	par le secrétariat
10.5 A l'AMSJ	—.—	542.—	—.—	idem
10.6 A l'AMEC	—.—	75.—	—.—	idem
10.7 A l'APL	—.—	270.—	—.—	idem
10. Cotisations	—.—	31601.—	19000.—	
16. Amortissements	—.—	4824.10	—.—	15 % sur mobilier; 20 % sur machines

Produits

1. Salaires				
1.1.1.6 Allocat. 1 enfant	—.—	682.50	—.—	Restitut. c. de comp. 10,5/65.—
1.1.2 Gérance caisse-maladie	5000.—	3760.75	7000.—	Entrée en vigueur au 1.6.1979
1. Salaires	5000.—	4443.25	7000.—	
1.2 Secrétariat				
1.2.2.1 Crédit d'équipement	—.—	24459.35	—.—	
1.2.4 Matériel	—.—	570.—	—.—	Fournit. aux sect. et assoc.
1.2 Secrétariat		25029.35		
2. Indemnités				
2.4 CC	—.—	44.20	—.—	Extourne
3. Assurances				
3.1 RC: primes payées par les membres	—.—	4170.50	—.—	
3.2 Compens. de salaire	—.—	30155.—	—.—	Primes et restitution au SEJ
3. Assurances	—.—	34325.50	—.—	
4. Capitaux				
4.1 Intérêts bruts	4300.—	2767.85	5300.—	
4.2 Rendement des titres	—.—	—.—	800.—	Le coupon 1979 des dix oblig. BCV provenant du partage des biens SEB/SEJ a été encaissé par SEB avant partage
4. Capitaux	4300.—	2767.85	6100.—	
6. Abonnements				
6.2 «Educateur»	—.—	19866.—	—.—	
10. Cotisations				
10. des membres au SEJ	134000.—	133955.70	135000.—	
10.1 à SPR	—.—	18340.—	—.—	
10.2 à CARESP	—.—	550.—	—.—	
10.3 aux sections	—.—	8174.—	—.—	
10.4 à AEP	—.—	3775.—	—.—	
10.5 à AMSJ	—.—	547.—	—.—	
10.6 à AMEC	—.—	75.—	—.—	
10.7 à APL	—.—	270.—	—.—	
10. Cotisations	134000.—	165686.70	135000.—	

prévoir une liaison entre cette commission et le SEJ. Des dispositions sont prises dans ce sens.

— La prochaine entrevue entre le SEJ, qui désignera ses représentants ultérieurement, et le Gouvernement, aura lieu le 24 novembre. Le second y sera représenté par les ministres Pierre Boillat et Roger Jardin, assistés du chef du Service du personnel, M. Devanthéry.

— Le CC a accepté la demande d'assistance juridique d'une collègue. La dépense qui en résultera s'élève à Fr. 470.—.

A. Babey
(d'après P. V. de René Bilat)

AJEPS

Assemblée générale annuelle 1980

Le comité de l'AJEPS (Association jurassienne d'éducation physique scolaire) invite tous les membres à participer à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le **vendredi 21 novembre, à 20 h. 15, au Restaurant de la Croix-Blanche, à Bassecourtois**.

L'ordre du jour de cette assemblée, qui s'annonce particulièrement importante, comprendra notamment:

- certaines modifications des statuts et la création d'une nouvelle catégorie de membres,
- la mise sur pied de commissions permanentes,
- les grandes lignes du programme d'activités 1981.

Le comité invite d'autre part tous les collègues intéressés à assister à cette assemblée et à adhérer à l'association.

Le Comité

NOUVELLE ADRESSE DE NOTRE PRÉSIDENT

Paul Moeckli
18, rue des Bêches
2900 Porrentruy
Tél. (066) 66 32 25

2. Compte de pertes et profits

1. COMPTE D'EXPLOITATION

	Charges	Produits
1.1 Salaires	78628.50	4443.25
1.2 Secrétariat	35134.55	25029.35
2. Indemnités	23612.95	44.20
3. Assurances	31143.75	34325.50
4. Capitaux	458.15	2767.85
6. Abonnements	20710.—	19866.—
9. Divers	784.—	
10. Cotisations	31601.—	165686.70
16. Amortissement	4824.10	—.—
TOTAUX	226897.—	252162.85
Bénéfice : viré à capit.	25265.85	
	252162.85	252162.85

3. Compte de bilan

	ACTIF	PASSIF
5.1 Impôt anticipé	968.75	
11.1 Banque: compte d'épargne	211630.—	
11.a Titres	10000.—	
12. CCP	9046.—	
13. Caisse	345.90	
14. Mobilier	6346.60	
15. Machines de bureau	19360.55	
17. Fonds d'amortissement		4824.10
18. Etat de fortune		238985.85
19. Actifs transitoires	130202.35	
20. Passifs transitoires		118824.35
TOTAUX	387900.15	362634.30
Bénéfice viré à capital		25265.85
	387900.15	387900.15

Le Noirmont, le 8 octobre 1980.

Le rendant-compte:

René Bilat, secrét. du SEJ

2. COMPTE DE RÉSULTAT

	Charges	Produits
1.1 Salaires	74185.25	
1.2 Secrétariat	10105.20	
2. Indemnités	23568.75	
3. Assurances		3181.75
4. Capitaux		2309.70
6. Abonnements	844.—	
9. Divers	784.—	
10. Cotisations		134085.70
16. Amortissement	4824.10	
TOTAUX	114311.30	139577.15
Bénéfice : viré à capit.	25265.85	
	139577.15	139577.15

Rapport de vérification des comptes 1979 du SEJ

Les vérificateurs soussignés ont procédé au contrôle des comptes 1979 du SEJ. Ils ont procédé à de nombreux pointages; toutes les écritures sont conformes aux pièces comptables. Ils ont vérifié le c/c bancaire, le CCP et la caisse au 8.10.1980 et les ont trouvés parfaitement en ordre.

Les comptes sont bien tenus, toutes les pièces parfaitement classées. Les actifs et passifs transitoires sont très élevés; cela s'explique parfaitement par le fait qu'il s'agit du premier exercice et que les recettes (cotisations) et les dépenses n'ont été effectivement encaissées ou payées qu'en 1980.

Les vérificateurs recommandent à l'assemblée du SEJ d'accepter les comptes tels que présentés avec remerciements au caissier du SEJ, M. René Bilat.

Le Noirmont, le 8 octobre 1980

Adrien Schaffner

Claude Juillerat

Budget 1981

Remarques préliminaires

Cotisations au SEJ

1) Le CC propose de maintenir, pour 1981 encore, les cotisations telles que votées par les AD des 26.9.1979 et 27.2.1980, soit:

maîtresses écoles	enfants	168.— / an
	ouvrages	186.—
	ménagères	192.—
	primaires	192.—
	secondaires, profess.	214.—
prof. écoles	commerce	
	normales	
	culture générale	
	lycée	232.—

Les enseignants sans place, et retraités, sont exonérés des cotisations au SEJ.

Finance d'entrée au SEJ

Elle est maintenue à 20.—

Cotisations aux associations faitières

— à SPR: 40.— / an, comme en 1980

concerne: maîtresses d'écoles enfantines, en économie familiale, d'ouvrages, enseignants primaires, professeurs aux écoles normales;

Assemblée des délégués de l'AEP

Les délégués de l'Association des enseignants primaires sont convoqués en assemblée

MARDI 9 DÉCEMBRE
à 17 h. 15 AU CAFÉ DE LA POSTE
à GLOVELIER

Les pièces concernant l'ordre du jour leur parviendront en temps utile.

Le président:
Hugues Plomb

— à CARESP: 5.— /an, comme en 1980
concerne: enseignants des écoles secondaires.

Abonnementh à l'«Educateur» (Organe officiel du SEJ, obligatoire)

36.— / an, comme en 1980.

Assurances

- 1) La prime d'assurance RC est maintenue à 5.50/an/membre.
- 2) Les primes d'assurance «Compensation de salaire» sont fixées comme en 1980, soit:

maîtresses écoles enfantines	18.— / an
d'ouvrages	22.—
ménagères	24.—
primaires	24.—
secondaires	30.—
profession.	31.—
normales	34.—
cult. gén.	34.—
commerce	35.—
de lycée	35.—

Comptes 1979

Ils sont mentionnés en regard des postes du budget 1981, à titre comparatif.
Ils ne représentent qu'un exercice de 10,5 mois (15.2.1979 - 31.12.1979).

Charges

	Budget 1980	Budget 1981	Comptes 1979	Commentaires du budget 1981
1. ADMINISTRATION				
1.1 Salaires				
1.1.1 Secrétaire central	68700.—	69700.—	66034.40	1000.— index. 1980 intégrés
1.1.1.1				
et 2 AVS + chômage	3830.—	3830.—	4576.20	Part de l'employeur
1.1.1.3 Caisse de pensions	6430.—	6430.—	5355.—	Part de l'employeur
1.1.1.4 Assur. indemn. journ.	2000.—	2300.—	—.—	Dès le 1 ^{er} jour, en cas d'incap. de travail
1.1.1.5 Indexation	2800.—	2800.—	—.—	Estimation: 4 %, par analogie avec ens.
1.1.1.6 Alloc. fam. + 1 enfant	2340.—	1600.—	2047.50	Déduction: part de la caisse de compensation
1.1.1 Salaire du secrétaire	86100.—	86660.—	78013.10	
1.1.3 Aide de bureau	5000.—	5000.—	—.—	10 h. heb./40 sem./12.—
1.1 Salaires	91100.—	91660.—	78013.10	
1.2 Secrétariat				
1.2.1 Loyer + électricité	1700.—	1700.—	1487.50	2 pièces 1500.—; électricité 200.—
1.2.2 Equipement	3000.—	3000.—	—.—	
1.2.3 Machines: entretien	1000.—	1000.—	—.—	
1.2.4 Matériel	4000.—	4000.—	6125.50	
1.2.5 Ports et téléphone	3600.—	3600.—	2852.—	
1.2.6 Assurance mobilière	300.—	300.—	210.20	
1.2.7 Frais généraux divers	300.—	300.—	442.20	
1.2 Secrétariat	13900.—	13900.—	11117.40	
1. Administration	105000.—	105560.—	89130.50	
2. INDEMNITÉS				
2.1 Allègement du président	3600.—	3750.—	3300.—	150.— index. 1980
2.1.1 Indexation	150.—	150.—	—.—	Estim. 4 % par anal. avec ens.
2.2 Frais de dépl. secrétaire	2100.—	2100.—	1837.50	Abt. gén. 1500.—, assur. auto 600.—
2.3 AD: séances + dépl.	5000.—	4000.—	5003.15	
2.4 CC: séances + dépl.	9000.—	9000.—	7256.20	
2.5 Commissions	8000.—	8000.—	3836.30	50 membres, 8 séances, 20.—
2.6 Vérification des comptes	200.—	200.—	200.—	
2.7 Délégations	2000.—	2000.—	679.80	

Ligue suisse du Patrimoine national

L'assemblée constitutive de la section cantonale jurassienne de la Ligue suisse du Patrimoine national (Heimatschutz) aura lieu le 26 novembre, à 20 h., au Café de la Poste, à Glovelier. Le Comité central du SEJ invite ses membres à porter présence à ces assises.

Volleyball

Francs-Montagnards
en finale du tournoi des enseignants suisses
à Neuchâtel

Une équipe d'enseignants des Franches-Montagnes a participé au tournoi de volleyball de la Société suisse des maîtres de gymnastique, organisé en septembre dernier à Neuchâtel. Elle s'y est brillamment comportée puisqu'elle est parvenue à se qualifier pour la finale. Dans le tour préliminaire, elle a en effet battu tous ses adversaires, soit La Chaux-de-Fonds, Tessin, Obwald II et Oerlikon. En finale, elle a dû s'incliner face à la très forte formation d'Obwald I, une équipe valant au moins une deuxième ligue régionale. Les enseignants francs-montagnards évoluaient avec les joueurs suivants: Jean-Marie Aubry, Goumois; François Beucler, Olivier Boichat, Rémy Erba et René Girardin, Saignelégier; Philippe Joliat, Les Bois; Jean Zahnd, Les Cerlatez. Nos félicitations!

Le comité de presse AJEPS

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

	Budget 1980	Budget 1981	Comptes 1979	Commentaires du budget 1981
2.8 Correspond. « Educateur »	1500.—	1500.—	1500.—	
2.8.1 Indexation	—.—	120.—	—.—	4 % (index. 1980 et 1981)
2. Indemnités	31550.—	30820.—	23612.95	
3. ASSURANCES				
3.1 RC	3750.—	3750.—	3840.—	
3.2 Compensation de salaire	16000.—	16000.—	27303.75	
3. Assurances	19750.—	19750.—	31143.75	
5. IMPÔTS				
5.2 Fortune et revenu	1500.—	—.—	—.—	
6. ABONNEMENTS				
6.1 Feuille officielle comm.	120.—	120.—	102.—	
6.2 « Educateur »	26500.—	26500.—	20608.—	Abonnement ann. 36.—
6. Abonnements	26620.—	26620.—	20710.—	
7. ASSISTANCE JURIDIQUE	2000.—	3000.—	—.—	
8. DÉFENSE DES INTÉRÊTS	3000.—	2000.—	—.—	
9. ACTION ENFANCE	2000.—	2000.—	—.—	
10. DIVERS	2000.—	1500.—	784.—	
11. ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES				
11.1 CARESP	600.—	600.—	545.—	120 ens. second. à 5.—
11.2 SPR: cotisations	18200.—	21500.—	18040.—	540 membres à 40.—
11.3 SPR: commission de lecture	200.—	200.—	200.—	
11. Associations faîtières	19000.—	22300.—	18785.—	
16. AMORTISSEMENTS	—.—	5000.—	4824.10	15 % mobilier; 20 % machines

Produits

1. SECRÉTARIAT				
1.1.2 Gérance caisse-maladie	7000.—	7000.—	3145.35	
1.2.4 Fourniture à des tiers	—.—	500.—	570.—	
1. Secrétariat	7000.—	7500.—	3715.35	
3. ASSURANCES				
3.1 RC	3750.—	3750.—	4170.50	
3.2 Compensation de salaire	16000.—	16000.—	30155.—	
3. Assurances	19750.—	19750.—	34325.50	
4. CAPITAUX				
4.1 Intérêts bruts	5300.—	5300.—	2767.85	
4.2 Produit des titres	800.—	800.—	—.—	obl.: 10000.— 8% (BCV)
4. Capitaux	6100.—	6100.—	2767.85	
5. IMPÔT ANTICIPÉ	1500.—	1500.—	968.75	
6. ABONN. « ÉDUCATEUR »	26500.—	26500.—	19866.—	
7. ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES	18800.—	22300.—	18890.—	
8. COTISATIONS AU SEJ	135000.—	135000.—	133955.70	

Jura bernois

Education physique et sport

Cours d'hiver facultatifs

N° 5.102.12. SKI DE FOND

Région des Pontins-sur-St-Imier,
samedi 13 et dimanche 14 décembre 1980.

Objectif: Perfectionnement personnel —
Méthodologie.

Inscriptions: jusqu'au 10 novembre 1980.

N° 5.102.17. SKI ALPIN

Les Crossets (VS)
vendredi 2 au mercredi 7 janvier 1981.

Objectif: Perfectionnement personnel —
Méthodologie — Organisation de camps ou de
journées de ski — Avalanches — Premiers
secours en cas d'accidents.

Inscriptions: jusqu'au 1^{er} décembre 1980.

N° 5.102.5. EXCURSION À SKI DE FOND

Région: Les Pontins et Chasseral
samedi 21 à dimanche 22 février 1981 (entrée le
vendredi 20, à 18 h.).

Objectif: Organisation de camps ou de jour-
nées à ski de fond.

Inscriptions: jusqu'au 1^{er} décembre 1980.

Remarque: Toutes les inscriptions doivent
parvenir dans les délais à Henri Girod, inspec-
teur cantonal de l'éducation physique, à 2533
Evilard, en mentionnant le lieu où l'on enseigne,
le domicile et l'adresse + tél.

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE JANVIER 1981

1.6.1. **Français** (suite cours 1.6.1. et 1.6.2. de 1980), M. J.-M. Adatte et une équipe d'animateurs. Dès le 5 janvier. 3.3.2. **Mathématique: géométrie** (CIM) (suite cours 3.3.2. de 1980), MM. Ferrario et Rubin. Dès le 21 janvier à Bienne et Sonceboz. 4.2.6. et 4.2.7. **Education musicale** (suite cours 4.2.6. et 4.2.7. de 1980), M^{me} Bouduban et M. Steiner. Dès le 15 janvier à Bienne. 4.2.8. **Education musicale** (suite cours 4.2.8. de 1980), M^{me} Rossel. Dès le 22 janvier à Moutier. 4.2.9. **Education musicale** (suite cours 4.2.9. de 1980), M^{me} Gassmann et M. Bläuer. Dès le 22 janvier à St-Imier. 4.2.10. **Education musicale** (suite cours 4.2.10. de 1980), M^{me} Rossel. Dès le 22 janvier à Tavannes. 4.3.15. **Mathématique: nouveau programme de 7^e année** (CIM) (suite cours 4.3.15. de 1980), MM. Adam et Hurter. Dès le 15 janvier à Bienne. 4.3.17. **Mathématique: nouveau programme de 8^e année** (CIM) (suite cours 4.3.17. de 1980), MM. Guélat et Marti. Dès le 20 janvier à Bienne. 4.3.19. **Mathématique: nouveau programme de 8^e année** (CIM) (suite cours 4.3.19. de 1980), MM. Schiess, Schori et Vuille-

Récapitulation

	CHARGES	PRODUITS
1. Administration	105 560.—	7 500.—
2. Indemnités	30 820.—	—.—
3. Assurances	19 750.—	19 750.—
4. Capitaux	—.—	6 100.—
5. Impôts	—.—	1 500.—
6. Abonnements	26 620.—	26 500.—
7. Assistance juridique	3 000.—	—.—
8. Défense des intérêts	2 000.—	—.—
9. Action enfance	2 000.—	—.—
10. Divers	1 500.—	—.—
11. Associations faîtières	22 300.—	22 300.—
16. Amortissements	5 000.—	—.—
17. Cotisations au SEJ	—.—	135 000.—
RELIQUAT ACTIF PRÉSUMÉ	100.—	—.—
	218 650.—	218 650.—

Bassecourt, le 13 octobre 1980
Comité central du SEJ

Le président:
Paul MOECKLI

Le secrétaire:
René BILAT

mier. Dès le 22 janvier à Malleray. 4.3.20. **Mathématique**: nouveau programme de 8^e année (CIM) (suite cours 4.3.20. de 1980), MM. Chopard et Paratte. Dès le 15 janvier à Tramelan. 4.4.2. à 4.4.5. **Français** (suite des cours de 1980), MM. Adatte, Chopard et animateurs. Dès les 20 et 22 janvier à Bienne, St-Imier, Moutier et Tavannes. 4.9.5. **Mathématique**: programme romand de 6^e année (CIM) (suite cours 4.9.5. de 1980), MM. Adam et Treuthardt. Dès le 22 janvier à Bienne. 5.64.6. **Méthodologie et didactique des langues étrangères** (CPS) Commission langues vivantes de la SSPES. Du 4 au 17 janvier à Montana. 5.64.21. **L'enseignement de la philosophie** (CPS) Société suisse des professeurs de philosophie. Dès janvier. 5.64.23. **L'audition de la musique en classe** (CPS) Société suisse des maîtres de musique. Du 18 au 20 janvier à Chexbres. 5.72.2. **Mathématique**: nouveau programme de mathématique, M. Ferrario. Dès le 19 janvier à Tramelan. 5.102.17. **Ski alpin** (IEP) Du 2 au 6 janvier aux Crosets. Les inscriptions sont à adresser directement à M. Henri Girod, IEP, 2533 Evillard, jusqu'au 20 novembre 1980.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB.
Brunngasse 16. 3011 BERNE.

CURES ET VOYAGES

case postale 561, 1510 Moudon

vous offre en promotion: 2 SEMAINES DE CURE EN YUGOSLAVIE

TRAITEMENT DES AFFECTIONS CARDIO-VASCULAIRES OU RHUMATISMALES

(prévention et traitement intensif)

CURE DE REMISE EN FORME, TRAITEMENT DE LA FATIGUE INTELLECTUELLE ET NERVEUSE

Les traitements sont assurés par une équipe de médecins spécialisés.

Dès **Fr. 785.—** (prix de lancement)

TOUT COMPRIS

- voyage, par vol de ligne (nombre de places limité)
- hôtel avec pension complète
- cure (visites médicales et traitement)
- soirée folklorique
- guide trilingue dès Zurich et tout au long du séjour.

DATES

du 5 au 19 avril 1981
du 12 au 26 avril 1981

Autres dates en été et en automne, mais au tarif normal; prix de lancement uniquement au printemps.

Je désire recevoir une documentation complète.

NOM PRÉNOM Tél.

Adresse No. postal Localité

Ce bulletin est à retourner à CURES ET VOYAGES, case postale 561, 1510 Moudon.

SPF-Information

Le comité SPF a donc rencontré la Conférence des inspecteurs le vendredi 10 octobre 1980. Son échange a porté sur les points suivants:

a) APPUI PÉDAGOGIQUE

Faisant suite à une proposition de la Broye à l'AD, vos représentants à la SPF avaient procédé, dans chaque comité de section, à une enquête concernant l'appui pédagogique inspectorat. La SPF a donc fait part de ses doléances. Le profil de l'appui pédagogique idéal serait une personne:

- disponible, capable d'aider efficacement le maître
- ouverte à la nouveauté
- ayant le sens du contact
- qui sache écouter
- qui respecte le secret professionnel
- qui accorde à l'enseignant le droit à l'erreur
- qui sache et ose défendre un maître dans son droit
- qui n'oublie pas que le maître est avant tout un généraliste
- qui se rappelle que lui aussi a été un maître
- qui s'occupe moins de problèmes administratifs.

La SPF adressera un mémoire à la Conférence des inspecteurs.

b) EXAMENS ÉCRITS — 1981

L'expérience de 1980/81 sera reconduite puisqu'il avait été prévu d'expérimenter cette formule durant 2 ans.

L'examen portera sur le français, les mathématiques et une autre branche préparée par le maître de la 1^{re} à la 4^e année.

Pas d'examens écrits en 6^e année.

c) COMMISSION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

M. Jules Lenweiter, membre du Service des moyens d'enseignement, propose la formation éventuelle d'une commission cantonale des moyens d'enseignement dont le mandat serait le suivant:

Compétences

- Evaluer à long ou à moyen terme les besoins en moyens d'enseignement.
- Définir la politique de réalisation des moyens d'enseignement.

- Appuyer et suivre cette réalisation.
- Suivre l'évolution des moyens d'enseignement sur le plan romand.
- Participer aux séances (1 ou plusieurs délégués) de COROME.

Composition

- 1 délégué de la DIP
- 1 délégué de la Conférence des inspecteurs
- 1 délégué de la SPF
- le responsable du CFDP
- le gérant de l'Office cantonal du matériel scolaire
- 1 maître de méthodologie de l'Ecole Normale
- le(s) responsable(s) des moyens d'enseignement.

Membres invités

- 1 enseignant du CO
 - 1 spécialiste de telle ou telle branche
- Le comité SPF se déclare favorable à cette création.

M. Lenweiter nous présente encore le questionnaire de géo qui sera envoyé aux maîtres de 3-4P et 4P.

d) FORMATION CONTINUE EN ENVIRONNEMENT

Après discussion et consultation des sections, la SPF fera une demande écrite à la Conférence des inspecteurs, avec des précisions quant aux besoins des maîtres.

- Qu'en pensez-vous?
- Avons-nous besoin de documents?
- Devons-nous demander la création de cours portant sur la connaissance du milieu? ou sur la démarche pédagogique?
- Donnez-nous votre avis!

e) EXPÉRIMENTATION DE L'ALLEMAND

Le problème des 100 minutes en 4^e année n'est pas résolu. La Conférence des inspecteurs nous assure que les classes choisies pour l'expérimentation ne sont pas des classes idéales mais des classes de toutes configurations: 1 degré, 2 et 3 degrés.

Durant cette rencontre, d'autres points ont été soulevés, comme: l'enseignement rénové du français — la notation des nouvelles matières — l'examen d'évaluation au CO.

Durant ce mois d'octobre, le comité a envoyé son questionnaire concernant

l'enseignement à mi-temps à tous les enseignants (enseignantes) qui pratiquent cette forme d'enseignement durant cette année scolaire. Le comité lance un appel à ceux qui n'auraient pas encore répondu. L'avis de tous est indispensable. Alors, à vos stylos!

SFPP

La SPF a proposé les cours suivants à la SFPP, par l'intermédiaire de son délégué, Louis-Philippe Clerc: échecs, gym-jazz, expression corporelle, marionnettes, théâtre, élocution, étude de différents milieux (forêt, lac, étang), histoire du canton de Fribourg et, bien sûr, des cours ayant trait à Maîtrise du français.

Ouverture du Centre de documentation

Au cours du mois de septembre, votre présidente, sur demande de sections, était intervenue auprès de M. Luisoni pour l'ouverture du Centre le samedi matin. Dans une lettre du 2.10.1980, M. Luisoni a tenu à compléter son point de vue par une réponse écrite. Il estime qu'il n'est ni possible, ni normal, ni nécessaire que le Centre soit ouvert le samedi pour les raisons suivantes:

«Il n'est pas **possible** d'ouvrir le Centre pour des raisons simplement administratives» (dispositions cantonales: le Centre étant un service de l'Etat).

«Il n'est pas **normal** d'ouvrir le Centre pour des raisons personnelles et familiales.»

«Le personnel est soumis au régime administratif de l'Etat, soit 44 heures hebdomadaires durant 48 semaines par an.»

«Il n'est pas **nécessaire** d'ouvrir le Centre le samedi. Chaque enseignant fribourgeois, d'où qu'il vienne, a en effet la possibilité, s'il le désire, de venir au Centre après la classe. Depuis un an, le Centre est ouvert tous les jours de 16 h. à 18 h. 30 et le mercredi après-midi de 14 h. à 18 h. 30.»

«D'autre part, durant les vacances scolaires (sauf la semaine entre Noël et Nouvel-An), le Centre reste ouvert.»

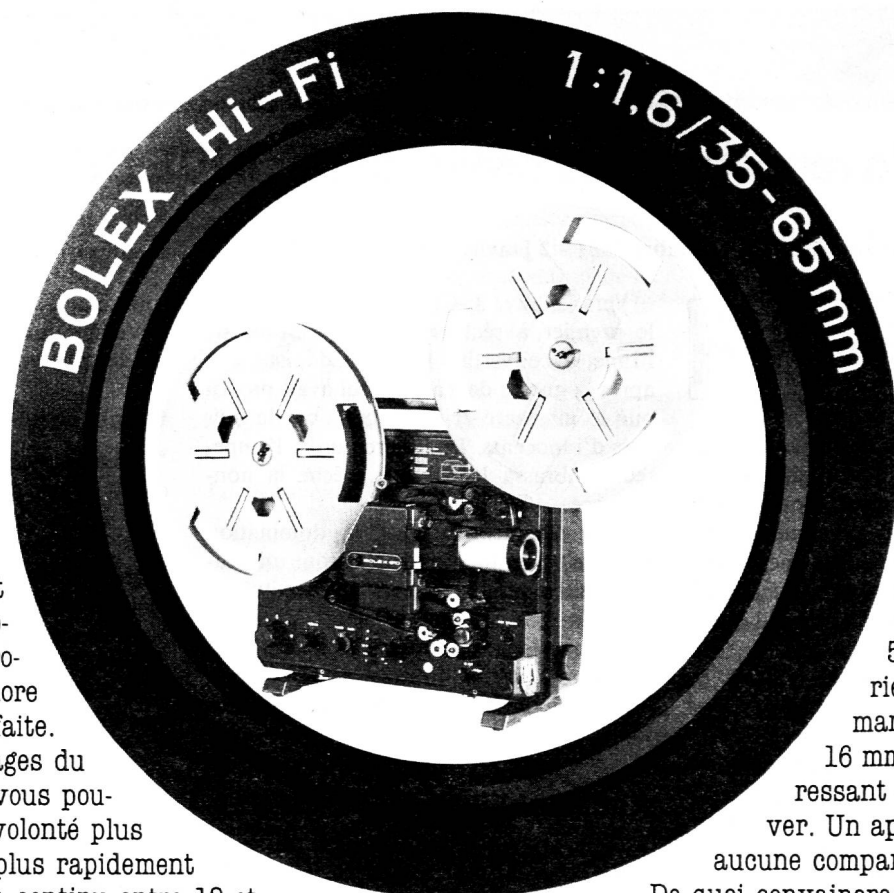
«Il reste aux enseignants la possibilité de s'organiser entre eux, de manière à faire à tour de rôle le déplacement à Fribourg.»

Un sujet doué: le projecteur 16 mm scolaire BOLEX 510

Beaucoup de possibilités: Il ne pourrait être plus simple d'emploi, avec son chargement intégralement automatique. L'image projetée et le rendu sonore sont de qualité parfaite.

Si certains passages du film le demandent, vous pouvez les projeter à volonté plus lentement ou plus rapidement (cadence réglable en continu entre 12 et 26 images/sec., en plus des cadences normales à stabilisation électronique). Et si vous voulez insister plus particulièrement sur un fragment du film, vous pouvez l'arrêter sur image et pour décomposer un mouvement en ses phases importantes, vous pouvez même projeter image par image au rythme de votre choix, et cela aussi bien en avant qu'en marche arrière. Il est possible en tout temps de décharger ou de recharger l'appareil manuellement, même en plein milieu du film. Vous avez une prise micro, pour un commentaire en direct, avec possibilité de supprimer ou d'atténuer le son original. En résumé, un projecteur mobile d'une fiabilité extraordinaire, silencieux et avec les avantages d'une installation fixe.

Un prix intéressant: Le prix de détail du BOLEX 510 est Fr. 3940.- (le prix pour écoles est particulièrement intéressant et sera communiqué sur simple demande). Ce prix est celui de l'appareil au grand complet, avec lampe, objectif zoom, unité de reproduction sonore optique et magnétique, câble, haut-parleur dans le couvercle (qui se place en avant,



près de l'écran) et bobine vide de 600 m. L'ICHA aussi est compris dans ce prix. Tout cela fait du BOLEX 510, dans sa catégorie de hautes performances, le projecteur 16 mm au prix le plus intéressant que l'on puisse trouver. Un appareil qui ne redoute aucune comparaison avec d'autres.

De quoi convaincre toutes les commissions d'achat et tous ceux qui savent calculer en fonction des prestations qui leur sont offertes. Il existe également une possibilité de leasing.

Une sérieuse garantie de qualité: Nous vous accordons une garantie de 5 ans, avec un contrôle gratuit par année, pendant toute la durée de la garantie. Nous vous prouvons ainsi que vous pouvez avoir entière confiance en cet appareil. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que la BOLEX 510 se répande toujours davantage dans les établissements scolaires suisses. A cela s'ajoutent encore le service à la clientèle exemplaire de BOLEX, les propres ateliers à Yverdon, travaillant selon les prescriptions de fabrique, un service de prêt et l'expérience de plus de 50 ans dans le domaine du cinéma 16 mm. Le programme cinéma 16 mm de BOLEX comprend d'ailleurs plusieurs autres modèles de projecteurs: des appareils à projection sonore optique seule ou à dispositif d'enregistrement magnétique, à lampe au xénon ou Mark 300 pour les grandes salles, des projecteurs d'analyse, des modèles pour installations fixes. Et bien sûr, sa gamme de caméras 16 mm de réputation mondiale.

Documentation

- ☐ Veuillez me faire parvenir votre documentation sur le projecteur 16 mm BOLEX 510.
- ☐ Veuillez me communiquer le prix du 510 pour écoles.
- ☐ Je m'intéresse à un modèle présentant d'autres caractéristiques; veuillez donc m'envoyer une documentation sur tous les projecteurs 16 mm de votre programme de vente.
- ☐ J'aimerais assister à une démonstration du BOLEX 510.

Nom et prénom

Fonction et institut

Adresse

No de tél.

Découper et envoyer à BOLEX, Service à la clientèle, case postale, 1400 Yverdon.

Voyages à la rencontre des civilisations: INDE DU SUD ET GRÈCE

Dates prévues

a) Inde: 25 juillet - 15 août 1981 / 19 décembre 1981 - 2 janvier 1982 — b) Grèce: 4 avril - 18 avril 1981

UNE FORMULE DE VOYAGE QUE LA SPR VOUS PROPOSE À TITRE EXPÉRIMENTAL.

Avant de lire cet article, reportez-vous aux numéros 26 et 30 de l'«Educateur», dans lesquels nous vous proposons d'entreprendre un voyage en Inde ou en Grèce, en en définissant vous-même le tracé et le contenu, de telle sorte que vous n'ayez pas le sentiment de le subir, comme il arrive le plus souvent.

1. L'INDE DU SUD

Il n'est pas possible de visiter l'Inde du Sud ou l'Inde en général sans se référer à trois constantes originales sans lesquelles ce pays ne serait pas ce qu'il est, sans lesquelles il ne serait peut-être pas du tout.

Le système des castes

On en a tellement dit à ce sujet, en Occident notamment. On l'a présenté comme un système d'oppression particulièrement cruel, qui privait les Indiens de toute liberté.

Et c'est vrai que, comme tout système social, celui des castes a son revers: l'impossibilité des mariages de caste en caste, des restrictions alimentaires, une imperméabilité dans les relations, une certaine sclérose, l'abcès abominable qu'a constitué et que constitue encore partiellement la classe des parias, rendue illégale par le gouvernement. Et nous pourrions étendre la liste.

Mais le système des castes a permis de structurer la société indienne, au niveau des villages et des métiers, en lui donnant une colonne vertébrale qui lui a permis de résister aux invasions, aux changements politiques, à la domination étrangère. L'Indien ne se situe pas tellement dans l'existence en tant qu'individu, mais plutôt en tant que membre d'une communauté (caste), qui lui assure son assistance et sa protection.

La non-violence

Là encore, il faut se garder d'idéaliser et d'affirmer naïvement que les Indiens sont des non-violents. La guerre fratricide qui a donné lieu à la partition Inde/Pakistan est là pour en témoigner. Ceci mis à part, il n'en reste pas moins qu'à de nombreuses étapes de son histoire, l'Inde a fait preuve de tolérance et de non-violence.

Vers 250 av. J.-C., l'empereur Ashoka, le premier à réaliser l'unité politique de l'Inde, se convertit à la foi bouddhiste, peu après la guerre de Kalinga qui avait provoqué le massacre et l'incarcération de milliers d'innocents. Pris de remords, l'empereur embrassa la foi qui prêche la non-violence.

Pour libérer l'Inde de la domination anglaise, Gandhi a proposé à tout un peuple une dynamique de non-violence qui fut couronnée de succès.

Dans ses relations internationales, l'Inde donne aujourd'hui un exemple de modération; à l'intérieur, et en dépit de quelques

soubresauts, c'est la tolérance qui permet à des communautés religieuses fort différentes de cohabiter en paix.

La spiritualité

Toute l'Inde est en marche, depuis ses origines, vers sa réalisation, vers sa libération intérieure, qui lui permettra d'échapper au cycle des naissances, au déterminisme des causes et des effets. Que l'on soit hindouiste ou bouddhiste, peu importe. Au-delà des différences d'écoles et des multiples approches de l'humain et du divin, il reste cette constante tension d'un peuple vers l'éveil de sa vie intérieure. Et même si aujourd'hui l'Inde souffre elle aussi des atteintes du matérialisme et de l'athéisme.

Bulletin d'intérêt

À RETOURNER JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 1980 AU PLUS TARD À LA RÉDACTION DE L'«ÉDUCATEUR», CASE POSTALE 445, 2001 NEUCHÂTEL

L'enseignant(e) soussigné(e)
(caractères d'imprimerie s.v.p.)

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète
(en caractères d'imprimerie s.v.p.)

s'intéresse à votre démarche et pourrait éventuellement participer à un voyage en Inde du Sud* ☐ et/ou en Grèce* ☐, sous la forme cogérée que vous proposez.

Observations et propositions:

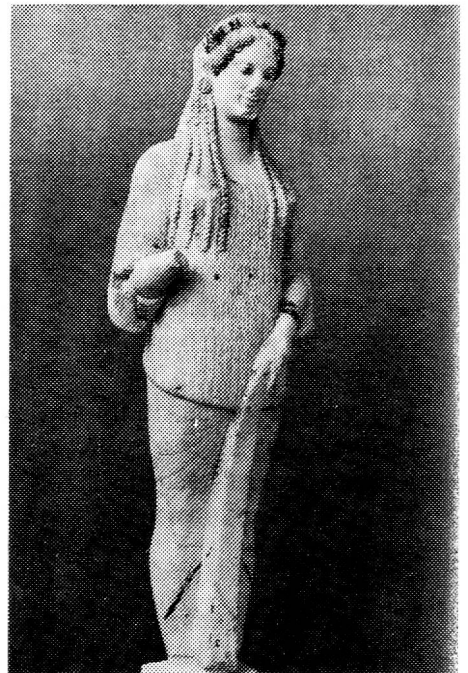
Date _____

Signature _____

*Mettre une croix dans la ou les cases qui vous intéressent.

N.B. Les personnes ayant déjà répondu sont dispensées de le faire à nouveau.

2. LA GRÈCE



N. Tombazi, *Psychico*, Athènes.

Comment ne pas aimer la Grèce, cette Grande Grèce qui, à des époques différentes de son histoire, a étendu son influence jusqu'à Byzance et, plus loin, jusqu'à l'Indus, cette Grande Grèce qui a essaimé sa culture sur tous les rivages de la Méditerranée en suivant les traces d'Ulysse.

L'on éprouve vis-à-vis de cette Grèce l'émotion de jeunes adultes retrouvant leur passé, un passé qu'ils avaient enfoui dans les brumes de leur mémoire et réduit à l'état de clichés. Et ils se rendent compte que ces clichés ne résistent pas au contact de la réa-

lité, une réalité beaucoup plus riche, beaucoup plus nourissante, beaucoup plus formatrice qu'ils ne l'avaient imaginé.

Il faut apprendre à redécouvrir la Grèce et les liens privilégiés de filiation qui existent entre elle et nous. C'est à une partie de cette découverte que nous vous invitons à travers le voyage.

La Grèce d'hier et d'aujourd'hui

Crète minoenne

Une civilisation originale élève vers 2000 av. J.-C. les premiers grands palais de Cnossos, Mallia et Phaestos. Cnossos prendra la prédominance, et la civilisation minoenne va fleurir pendant quelques siècles, jusqu'aux invasions achéennes qui entraîneront un changement politique et culturel important.

Les Achéens

Renforçant d'un sang nouveau le peuple grec de l'Hellade, ils vont fonder de puissants royaumes, les plus connus d'entre eux étant Mycènes et Tirynthe. Ce peuple dynamique va s'implanter en Crète, à Chypre, à Rhodes et en Asie Mineure, dont la conquête donnera lieu à la création de

cette fabuleuse chanson de gestes que constitue l'«Iliade» et l'«Odyssée».

La civilisation archaïque

Les transformations politiques, l'introduction de la monnaie, le développement du commerce et de l'artisanat, l'implantation de colonies grecques tout autour de la Méditerranée, l'éclosion de la pensée, de la vie religieuse et de l'expression artistique (céramique, statues en bois et en marbre, le Kouros et la Koré en pierre, les premiers temples), vont forger le destin de la Grèce.

La Grèce classique

Guerres médiques, démocratie athénienne, guerre du Péloponnèse, hégémonie macédonienne en Grèce et en Orient (époque d'Alexandre le Grand), sont quelques-uns des événements importants de cette période caractérisée par des créations innombrables dans les domaines de l'éloquence, de l'art et de la pensée.

Grèce hellénistique et romaine

Cette période correspond à la fois à une décadence de la Grèce proprement dite et au développement prodigieux des colonies

grecques d'Orient qui élaborent de nouvelles synthèses entre l'hellénisme et les grandes civilisations asiatiques.

La Grèce byzantine

Comment en parler sans faire le périple des nombreux monastères qui irriguent la terre de Grèce, du sud au nord, en passant par Mystra, Athènes, Daphni, Hosios, Loukas, Arta, Ioannina, les Météores, Kastoria, Thessalonique, pour terminer au Mont Athos ou sur certaines îles?

La Grèce aujourd'hui

Elle est partout présente au cœur de ses habitants, dans les îles qui la sillonnent de tous côtés, avec un goût de poisson, de sable et de mer, dans les sauvages régions montagneuses qui la protègent du tourisme envahissant, dans la relative solitude du Péloponnèse. Elle est présente à la table des tavernes, dans les chemins muletiers, à travers les ruelles blanches des villages cycladiques. Elle naît d'un verre d'ouzo alors que résonnent les accents poignants du bouzouki. Elle jaillit de la chaleur vive du jour et de la douceur exceptionnelle du crépuscule. Elle fait partie de la gentillesse ancestrale et des vertus d'accueil de ses habitants.

«LA GENTIANE» Les Diablerets Maison de vacances

loue ses locaux en hiver, 36 chambres, 75 lits, cuisine bien équipée.

Ski à: **ISENAU**, télécabine à 15 min. à pied.

MEILLERET, télésiège à 10 min. à pied.

Fr. 2000.— à Fr. 2250.— par semaine.

Renseignements: Eric STAUB, «La Sapelle», 1099 Villars-Tiercelin, tél. (021) 93 41 45.

Encore libre du 1.12 au 19.12.1980, du 3 au 24.1.1981 et en mars 1981.

Réservation possible pour hiver 1981/1982.

LA LOTERIE ROMANDE

c'est avant tout

L'ENTRAIDE

2 tirages et 2 gros lots par mois

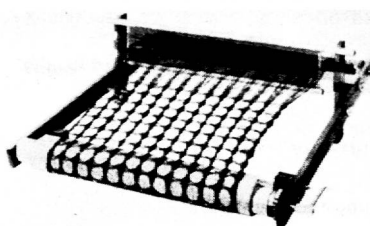


PROBLÈME D'HÉBERGEMENT?

Ecrivez-nous: qui, quand, quoi, combien?

Vous atteindrez plus de 180 maisons de colonies de vacances en Suisse, gratuitement.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.



ARM-
cadres à tisser

Différents modèles de cadres et métiers à tisser. Demandez nos prospectus à:

ARM S.A., Métiers à tisser, 3507 Biglen
Tél. (031) 90 07 11



Centre de sports et de détente, Frutigen

encore des places libres pour CAMPS DE SKI
(Elsigenalp-Metsch, 2100 m)

31 décembre 1980 au 15 février 1981

Information: Office du tourisme CH - 3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21.
180 lits, surtout des chambres à 6 et à 12 lits.
Piscine couverte, entrée comprise dans le prix de pension.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie
par l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions, aux Vaudois
quel que soit leur domicile,
ainsi qu'aux Confédérés domiciliés
dans le canton de Vaud.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie
par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H: couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.
Cotisation égale pour hommes et femmes: dès Fr. 42.— par mois.

Cat. B/C: indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG: indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé**;
Cat. HP: indemnité journalière **en cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.
Cat. ID: indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.
Cat. TD: pour frais de traitements dentaires.

Agences pour chaque commune.

**Direction: rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. (021) 20 13 51**

CANTON DE VAUD Brevet pour l'enseignement de la musique

Un cours en vue de l'obtention du brevet pour l'enseignement de la musique débutera en automne 1981.

Conformément au règlement, les candidats à l'examen d'admission doivent être porteurs du brevet vaudois d'instituteur ou d'institutrice, d'une maturité fédérale, d'un baccalauréat vaudois, d'un diplôme de culture générale ou d'un titre jugé équivalent par le département.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements auprès du Service de la formation et de la recherche pédagogiques, tél. (021) 44 31 97. Les inscriptions devront lui être remises pour le **31 décembre 1980**.

Une séance d'information sera organisée en janvier 1981 à l'intention des candidats inscrits qui pourront, s'ils en font la demande expresse, soumettre leurs connaissances musicales à l'évaluation de la commission du brevet pour l'enseignement de la musique.

Département de l'instruction
publique et des cultes
Service de la formation et de
la recherche pédagogiques

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

